

VILLE DE LIÉVIN

CONSEIL MUNICIPAL

16 DÉCEMBRE 2025

SOMMAIRE

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale	7
Retraités	7
Recrutements	7
Ville	7
CCAS	8
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2025	8
II. Compte rendu des décisions prises par M. le Maire	8
III. FINANCES	
1. Budget principal - autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026	8
2. Autorisation de souscription d'une ligne de trésorerie au profit du CCAS pour l'exercice 2026	8
3. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Demande de subvention 2026	9
4. Garanties d'Emprunt – Cession du patrimoine de la Société Immobilière Grand Hainaut à la SIA HABITAT - Transferts de prêts	9
5. Novoloco - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (prêt de 212 528 € accordé par la CDC) pour la réhabilitation d'une maison de mine vacante située au 1-3 rue Galilée à Liévin	9
IV. MARCHES PUBLICS	
6. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de peintures, de revêtements de sols souples et leurs accessoires	10
7. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle pour les services municipaux.	10
8. Constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance préventive des moyens de secours du patrimoine communal : extincteurs, R.I.A, désenfumage et clapets coupe-feu	10
9. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de matériels électriques pour les bâtiments communaux.....	10
10. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS pour la lutte intégrée contre les rats et les nuisibles	11
11. Constitution d'un groupement de commandes pour les travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti	11
12. Constitution d'un groupement de commandes pour la préparation et la mise en place des contrats d'assurance.....	12

13. Marché public pour l'achat de fourniture de peintures, de revêtements de sols souples et leurs accessoires	12
14. Marché Public pour l'achat de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle pour les services municipaux	12
15. Marché Public pour l'achat de fournitures de matériel électrique pour les bâtiments communaux.....	12
16. Marché Public de fourniture de denrées alimentaires pour les divers besoins de la Ville de Liévin - annule et remplace la délibération n° DEL171224-16.....	13
17. Marché de travaux pour la rénovation de l'éclairage public - cité Saint-Albert	14
18. Mise en place d'un marché de vidéoprotection urbaine.....	15
19. Marché de travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti - Annule et remplace la précédente délibération n° DEL 240625-14 du 24/06/2025	16
20. Avenant n° 1 au contrat de service public concernant la fourrière municipale de véhicules	16
21. Avenant n° 2 - 2022A016 marché d'exploitation et de gestion du centre aquatique Nauticaa	16
22. Marché 2022A015 – Travaux d'aménagement du quartier Jaurès et du parc linéaire à Liévin - Avenant n°2 au lot 1 – Voirie – Assainissements - tranchées.....	17
23. Marché 2021A023 – Travaux d'aménagement et de réhabilitation de la cité des Genettes à Liévin - Avenant n°2 au lot 2 – Assainissement - Voirie - Signalisation	18
24. Modification du guide interne des procédures et de la nomenclature interne des achats - Mise en conformité avec les lois Climat et Résilience, AGECE et LOM	19
V. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER	
25. LIEVIN – Aménagement du secteur dit de La Belle Femme - Approbation du compte-rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2024	20
26. LIEVIN – Aménagement du secteur dit « de La Tranchée de Calonne » - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2024	20
27. LIEVIN – Hameaux de Calonne – Concession d'aménagement confiée à la SPL de l'Artois - approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2024	20
28. LIEVIN – Concession Publique d'Aménagement de La Belle Femme - Autorisation de signature d'un avenant n°4	20
29. LIEVIN - Angle des rues Victor Hugo et du Docteur Biat - Avenant au bail emphytéotique administratif Ville/AHNAC-Maisons et Cités.....	22
30. Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif conclu le 5 mars 2008 entre la Commune de Liévin et la Commune de Loos-en-Gohelle - Stade Saint-Albert.....	23
31. LIEVIN – Ecoquartier Jaurès – Programme FEDER - Requalification des espaces délaissés et dégradés au bénéfice d'opérations de redynamisation urbaine ou rurale – Avenant n°2 à la convention de co-maitrise d'ouvrage avec la CALL pour la réalisation et la coordination	

des opérations du quartier Jean Jaurès et du parc linéaire – bande sud à Liévin	23
32. LIEVIN – Avenant - Convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain Cœurs de Villes Lens, Liévin et Harnes	26
33. Réhabilitation de l'église Saint Martin et installation collective photovoltaïque - Autorisation de signature d'une convention attributive de subvention dans le cadre du « Fonds de concours pour la transition durable et le soutien aux communes » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	26
34. Reversement d'une subvention à l'Association des Centres Culturels et Sociaux de la ville de Liévin - Autorisation de signature d'une convention de reversement de subvention dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la ville de Liévin	27
35. LIEVIN – Démolition partielle et reconstruction de la Salle de l'Espérance – fixation de l'enveloppe dédiée aux travaux	27
36. LIEVIN - Pôle d'Excellence Sportif – Reprise par la Commune de biens de retour appartenant à Territoires 62	29
37. LIEVIN - Signature d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Commune de Liévin pour l'entretien et la gestion des espaces publics du Park Avenue rue de Lattre de Tassigny	29
38. LIEVIN – Angle des rues Kléber et Marie Liétard - Cession par la Commune à Pas-de-Calais habitat de la résidence Tabarin	30
39. LIEVIN – Rue Voltaire – Acquisition et incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée BW n° 98	30
40. Inscription de parcours trail au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)	31
41. LIEVIN – Acquisition d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie.....	31
VI. ÉNERGIE	
42. Signature d'une convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de relais dans le cadre du déploiement du télérelevé des compteurs d'eau porté par la CALL	32
43. Délégation de Service Public relative à la Production, au Transport et à la Distribution d'Énergie Calorifique sur le Réseau de Chaleur Urbain de la Ville de Liévin - Compte Rendu Technique et Financier de l'exercice 2024	32
44. Écomobilité - Aides aux particuliers	34
VII. CULTURE	
45. Renouvellement de la grille tarifaire du Centre Culturel Arc-en-Ciel	34
VIII. SCOLAIRE	
46. Classes de découverte 2026 - Participation financière des familles	34
47. Restauration scolaire - Conventions 2026	36

48. Crédits alloués aux écoles pour l'année 2026	36
IX. SPORTS	
49. Manifestation sportive organisée par la ville de Liévin - Fixation du tarif de l'inscription de la randonnée de la Gohelle	36
50. Manifestation sportive organisée par la ville de Liévin - Fixation du tarif de l'inscription de la randonnée des 50 kilomètres nocturnes	36
X. JEUNESSE	
51. Tarifs pour les séjours 2026	38
52. Renouvellement Contrat Colonie avec la CAF du Pas-de-Calais	38
XI. COHESION SOCIALE	
53. Budget Citoyen - Année 2026/2027	38
54. Politique de la ville - Pré-programme d'actions - Année 2026.....	39
XII. PERSONNEL	
55. Présentation du Rapport Social Unique - Année 2024.....	39
56. Mise en œuvre du volet santé de la protection sociale complémentaire	41
57. Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal	42
58. Création d'emplois non permanents dans le cadre de la mise sous pli de la propagande électorale - Élections municipales 2026	42
59. Création d'emplois non permanents pour l'année 2026.....	42
60. Actualisation du tableau des effectifs	42
XIII. ADMINISTRATION GENERALE	
61. C.A.L.L. - Rapport de la C.L.E.C.T. du 30 septembre 2025 - Transfert des I.R.V.E.....	42
62. C.A.L.L. - Rapport de la C.L.E.C.T. du 30 septembre 2025 - Transfert des réseaux de chaleur	42
63. Gratuité de la redevance d'occupation du domaine public de l'association Vestali au sein des Grands-Bureaux	43
64. Dérogation temporaire au tarif d'occupation d'une loge au sein du marché couvert pour l'association Vestali.....	44
65. Locations de salles municipales - Demandes de gratuité ou de demi-tarif	44
XIV. SUBVENTIONS	
66. Subventions aux associations - Année 2025.....	45
67. Subventions aux associations - Année 2026.....	45

(La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Laurent DUPORGE).

M. LE MAIRE.- Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal. J'invite les uns et les autres à prendre place et je vais demander à M. le Directeur général de bien vouloir faire l'appel des conseillers.

M. KUZNIAK.- Volontiers, Monsieur le Maire.

(Appel des présents)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vous informe que, depuis notre séance du 14 octobre, fort heureusement, nous n'avons pas vu à déplorer de disparitions, de décès au sein du personnel communal ; c'est une bonne nouvelle.

À l'inverse, mauvaise nouvelle : aucune naissance, aucun mariage, mais un PACS quand même : M. Florian CARLUER, de la police municipale.

Retraités

- M. Philippe KONARSKI, qui était au service Travaux Voirie Réseaux divers, est parti à la retraite le 15 octobre pour raison d'invalidité.
- M. Olivier MÉNAGER, qui était au service Cadre de vie, est parti à la retraite le 16 octobre pour raison d'invalidité.
- M. Olivier MERLOT, qui était à La Forge, lui, est parti à la retraite le 29 octobre.

Recrutements

Ville

Nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux salariés agents à la ville :

- Le 24 novembre, M. Julien LAPLUME, chargé de prévention et hygiène et sécurité. On s'en félicite parce que c'est un poste difficile à trouver, qui demande beaucoup de technicité, et on l'a enfin trouvé.
- M. Reynald PLUCHARD, maçon, a été recruté le 1^{er} décembre.
- M. Corentin DEBAISIEUX, référent familles au CCS Carpentier, a été recruté en remplacement de Sophie HALIPRET, qui a pris une mise en disponibilité.

CCAS

Nous avons le plaisir d'accueillir Florine PEDOWSKI, animatrice Petite Enfance au multi-accueil Madeleine Brès.

Voilà, s'agissant de l'actualité du personnel communal, mes chers collègues.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2025

M. LE MAIRE.- Est-ce que ce compte rendu appelle des commentaires ? Je n'en vois pas. Il est donc approuvé à l'unanimité.

II. Compte rendu des décisions prises par M. le Maire

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

III. FINANCES

1. Budget principal - autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026

M. LE MAIRE.- En l'absence de Daniel DERNONCOURT, c'est son collègue et camarade Marc TEILLIEZ qui va rapporter.

M. TEILLIEZ.- Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2026 ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique. Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits en investissement sur le budget principal de la ville.

L'annexe ci-jointe de la délibération présente par le chapitre et par autorisations de programme le montant des dépenses d'investissement prévues au budget 2025 et la quote-part des budgets d'investissement disponibles jusqu'au vote du budget primitif 2026.

M. LE MAIRE.- Merci. Effectivement, c'est une délibération qui permettra d'honorer nos factures d'ici le vote du prochain budget et également de pourvoir à des dépenses d'urgence.

C'est une autorisation classique, habituelle en pareilles circonstances.

Pas d'observations ? Pas d'abstentions ou de votes contraires ? Non ? Très bien, je vous remercie.

2. Autorisation de souscription d'une ligne de trésorerie au profit du CCAS pour l'exercice 2026

Mme GERMA.- Il s'agit d'autoriser le CCAS à renouveler une ligne de trésorerie pour l'exercice 2026 à hauteur de 500 000 €. Cette ligne de trésorerie permettrait au CCAS de répondre à des besoins ponctuels auxquels il ne pourrait pas faire face, mais c'est l'objet d'une délibération tous les ans.

M. LE MAIRE.- Je ne suis même pas sûr qu'on l'utilise. Jamais. Le Directeur général-adjoint me dit qu'on ne l'a jamais utilisée, donc c'est simplement une précaution.

Pas d'observations ? Même vote ? Je vous remercie.

3. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Demande de subvention 2026

Mme GERMA.- De nouveau, il s'agit d'approuver le versement d'une subvention de 4,5 M€ pour 2026 et ce montant pourrait être ajusté.

M. LE MAIRE.- Très bien. Pas d'observations ? On soutient le CCAS de Liévin ? Très bien. Heureusement.

4. Garanties d'Emprunt – Cession du patrimoine de la Société Immobilière Grand Hainaut à la SIA HABITAT - Transferts de prêts

Mme PRUVOST.- Il s'agit d'une garantie d'emprunt pour une cession de patrimoine.

Chers collègues, M. le Maire vous explique que la Société immobilière Grand Hainaut, soit SIGH, a validé un projet de transfert de patrimoine, dont les caractéristiques financières sont précisées dans les annexes, vers la société SIA Habitat et que, par conséquent, il est nécessaire de maintenir les garanties d'emprunt déjà actées, et donc, de transférer également les dossiers, qui sont au nombre de 6 pour un capital garanti restant dû total au 31.12.25 de 787 384,97 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame PRUVOST. Là aussi, c'est une simple formalité d'un transfert de garantie d'emprunt d'une entité à une autre.

Pas de soucis particuliers ? Sans changement, bien évidemment, des caractéristiques de cette garantie. Je vous remercie.

5. Novoloco - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (prêt de 212 528 € accordé par la CDC) pour la réhabilitation d'une maison de mine vacante située au 1-3 rue Galilée à Liévin

Mme PRUVOST.- Il s'agit d'une demande de garantie auprès de la ville de Liévin par l'association Novoloco.

Chers collègues, M. le Maire vous explique au détour de cette délibération que l'association Novoloco a obtenu un financement de 212 528 € auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour la réhabilitation d'une maison de mine vacante pour y accueillir 7 personnes en situation de handicap, accompagnées par l'APEI de Lens située 1-3 rue Galilée à Liévin.

Par conséquent, l'association Novoloco sollicite la ville de Liévin afin qu'elle accorde sa garantie à hauteur de 50 %, soit 106 264 €.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. D'ailleurs, on a procédé à la pose de la première pierre il n'y a pas très longtemps, en présence de Lily, d'ailleurs, suite à une proposition de Marc. C'était un moment particulièrement émouvant. Franchement, cette dame mène un combat en direction des jeunes de devoir de mémoire tout à fait remarquable.

C'est une femme qui a vraiment un grand cœur et j'ai eu l'occasion de lire son livre, qu'elle m'a remis ; il est poignant. Je vous invite d'ailleurs à le lire parce qu'il mérite d'être lu. Il est très bien écrit et en particulier très accessible aux plus jeunes. Il est à lire. C'est quelque chose qu'il ne faut pas s'exempter de lire, bien au contraire, surtout dans ces périodes un peu troubles de notre histoire.

Pas de soucis à ce sujet ? Je vous remercie.

IV. MARCHES PUBLICS

M. Jean-Luc DEPREZ.- Monsieur le Maire, chers collègues, les quatre délibérations que je vais vous présenter s'inscrivent dans le cadre d'un groupement de commandes entre la ville de Liévin et le CCAS, où la ville de Liévin sera le coordinateur.

La convention de groupement est annexée aux délibérations, donc vous pouvez la consulter.

6. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de peintures, de revêtements de sols souples et leurs accessoires

M. Jean-Luc DEPREZ.- Il s'agit de lancer un marché public pour l'achat de fournitures de peinture, de revêtements de sol et leurs accessoires, qui a pour objectif d'assurer la rénovation et la modernisation des bâtiments communaux.

7. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle pour les services municipaux.

M. Jean-Luc DEPREZ.- Il s'agit de chercher un ou plusieurs opérateurs économiques sur l'achat de fournitures, de vêtements de travail, de chaussures, d'équipements de protection individuels pour les différents services communaux de la ville de Liévin.

8. Constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance préventive des moyens de secours du patrimoine communal : extincteurs, R.I.A, désenfumage et clapets coupe-feu

M. Jean-Luc DEPREZ.- Il s'agit de rationaliser la gestion des installations, regrouper et éventuellement compléter des maintenances préventives et curatives, de la maintenance préventive et curative des moyens de secours du patrimoine communal.

9. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de matériels électriques pour les bâtiments communaux

M. Jean-Luc DEPREZ.- Dans le cadre des besoins recensés par le centre technique municipal, il s'agit de lancer un marché public pour l'achat de fournitures de matériel électrique dans l'objectif d'assurer l'entretien, la maintenance et la modernisation des bâtiments communaux.

M. LE MAIRE.- On va voter sur ces délibérations 6, 7, 8 et 9. Est-ce que celles-ci amènent des remarques, des observations ? Non. Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

10. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS pour la lutte intégrée contre les rats et les nuisibles

M. BECQUET.- Monsieur le Maire et chers collègues, j'interromps M. DEPREZ pour une délibération très importante sur les raticides et le combat contre les nuisibles. Pour toute information, il faut quand même préciser ce que sont les nuisibles -j'espère que tout le monde le sait- : la belette, la fouine, le putois, le renard et quelques oiseaux comme la pie bavarde.

M. LE MAIRE.- Attention, Monsieur BECQUET, ne prenez pas trop longtemps la parole parce qu'on va vous ranger dans les pies bavardes !

M. BECQUET.- La présente délibération a pour objet la création d'un groupement de commandes entre la ville de Liévin et le CCAS pour les prestations de lutte intégrée contre les rats et les nuisibles.

Le Conseil municipal doit se prononcer.

M. LE MAIRE.- Très bien. Malheureusement, ce sont des problèmes que l'on rencontre régulièrement : la présence de nuisibles, de rats surtout, dans les milieux urbains denses. Cela croît donc il faut pouvoir lutter contre cela.

Merci, Monsieur BECQUET. Pas d'observations là-dessus ? Accepté.

Mme CHIARELLO.- Je voudrais savoir qui a décrété cette nomenclature des nuisibles, mais M. BECQUET ne peut pas me répondre.

M. LE MAIRE.- Mais si ! C'est un spécialiste.

M. BECQUET.- C'est une nomenclature issue d'une convention entre le ministère de l'Écologie et les mairies. Il n'y a pas que la pie bavarde. Je ne dis pas cela pour vous, Madame CHIARELLO, mais il y a aussi le geai et l'étourneau.

Pour le geai, j'ai été surpris, je pensais que c'était une espèce protégée, mais non.

M. LE MAIRE.- Vous voyez qu'il est capable de répondre, Madame CHIARELLO ! Il sait beaucoup de choses.

Pas d'observations ? Validé. Je vous remercie.

11. Constitution d'un groupement de commandes pour les travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti

M. Jean-Luc DEPREZ.- Dans la continuité des groupements de commandes entre la ville de Liévin et le CCAS, au travers d'une procédure formalisée à accord cadre, il s'agit de passer un marché d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti de la ville de Liévin.

12. Constitution d'un groupement de commandes pour la préparation et la mise en place des contrats d'assurance

M. Jean-Luc DEPREZ.- Il s'agit de passer les marchés suivants :

➤ Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place des contrats d'assurance

➤ Des marchés pour aboutir à des contrats d'assurance.

Les délibérations suivantes sont des commandes de la ville de Liévin et non plus en groupement. Je rappelle que les montants que je vais citer sont en euros hors taxes.

13. Marché public pour l'achat de fourniture de peintures, de revêtements de sols souples et leurs accessoires

M. Jean-Luc DEPRez.- L'objectif est d'assurer la rénovation et la modernisation des bâtiments communaux. Ces marchés sont conductibles trois fois 12 mois, soit au total 48 mois, estimés à 50 000 € par an avec un minimum de commande à 10 000 € et un maximum à 85 000 € hors taxes par an.

14. Marché Public pour l'achat de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle pour les services municipaux

M. Jean-Luc DEPRez.- Il s'agit de chercher un ou plusieurs opérateurs économiques sur l'achat de fournitures de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle pour les différents services communaux. Là aussi, c'est un marché reconductible trois fois 12 mois, soit 48 mois, estimé à 165 000 € par an, avec un maximum seulement de 255 000 € par an.

15. Marché Public pour l'achat de fournitures de matériel électrique pour les bâtiments communaux

M. Jean-Luc DEPRez.- L'objectif est d'assurer l'entretien, la maintenance et la modernisation des bâtiments communaux. Là aussi, le marché est reconductible trois fois 12 mois, 148 mois, estimé à 140 000,16 € avec un minimum de commande de 25 000 € et un maximum de 300 000 €.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Vous auriez pu, d'ailleurs, adresser vos remerciements et félicitations au service électricité, Monsieur DEPRez, pour les belles illuminations qui, aujourd'hui, embellissent Liévin.

M. Jean-Luc DEPRez.- Tout à fait. Elles sont exceptionnelles.

M. LE MAIRE.- On en parle un peu partout. Et chaque année, ils font de mieux en mieux. Je pense que c'est le sentiment général partagé par la population liévinoise parce que, chaque année, on a quelques surprises supplémentaires.

Il faut quand même le dire parce que c'est un travail et un investissement important, d'abord de recherche, de nouvelles illuminations, de choses qui vont attirer et capter le regard, puis ensuite d'installation et de désinstallation. Cela prend beaucoup de temps. Pendant quelque temps, je peux dire que ce service électricité ne chôme pas. On peut leur adresser nos sincères félicitations et nos remerciements parce que je pense que cela fait la notoriété désormais de la ville de Liévin.

D'ailleurs, je trouve remarquable ce qui a été fait sur le jardin public parce que c'est nouveau. Il y avait bien le petit cœur l'année dernière, là où beaucoup d'entre vous se sont fait prendre en photo, d'ailleurs, mais là, c'est tout le jardin public qui a été illuminé et franchement, c'est un lieu de déambulation le soir qui est

remarquable. On a augmenté un peu la durée d'ouverture de ce jardin public le soir pour qu'on puisse s'y balader. En particulier, ce qui est agréable, c'est que, comme c'est un parc fermé, les enfants en particulier peuvent s'y balader en toute sécurité.

Donc, bravo à M. DEPREZ et surtout à M. LAGUYER Johan, directeur du service d'électricité qui s'est pris de passion pour cela. Et quand on est pris de passion, on voit le résultat. Donc félicitations.

Sur ces délibérations, avez-vous des observations ? Non ? Pas de remarques ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BECQUET, on revient vers vous. Cette fois-ci, c'est pour les denrées alimentaires.

16. Marché Public de fourniture de denrées alimentaires pour les divers besoins de la Ville de Liévin - annule et remplace la délibération n° DEL171224-16

M. BECQUET.- Il y a lieu de prendre une délibération ayant pour objet la passation d'un marché public concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les divers besoins de la ville de Liévin à compter de 2026, à savoir :

- Lot n° 1 : fourniture et livraison de denrées alimentaires dans les écoles de la ville.
- Lot n° 2 : fourniture de denrées alimentaires pour les besoins des différents services de la ville.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur ces deux lots.

M. LE MAIRE.- Très bien. Pas d'observations ?

Là aussi, pour le Directeur de la cuisine centrale, je peux dire qu'élaborer un marché comme celui-là a été un capharnaüm pas possible et je le félicite.

Au nom de la ville de Liévin, il a reçu le label « Je mange local ». Cela souligne tout le souci qu'a ce directeur de pouvoir se fournir au plus près, auprès de fournisseurs locaux, et la ville a donc reçu ce label-là.

Mme CHIARELLO.- Monsieur RIDON a aussi été félicité par la CALL pour la gestion du compostage de tous les déchets organiques qui sortent de la cantine. La CALL veut en faire une vitrine. Je voulais vous le signaler parce que la boucle est bouclée au niveau des commandes, du service et aussi de la gestion des déchets.

M. LE MAIRE.- Félicitations aussi à l'équipe de la cuisine centrale. Pas de souci ? On est d'accord ? Je vous remercie.

17. Marché de travaux pour la rénovation de l'éclairage public - cité Saint-Albert

M. FRUCHART.- Chers collègues, la présente délibération a pour objet d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert afin d'engager des travaux de rénovation de l'éclairage public sur le quartier Saint-Albert sur une période de quatre ans. Il y en a bien besoin et le montant pour ces quatre ans a été estimé à 490 800 € TTC.

M. LE MAIRE.- Très bien. D'ailleurs, je reviens du comité régional de l'ERBM puisque des crédits supplémentaires ont été dégagés pour les cités en accélération, dont fait d'ailleurs partie Saint-Albert, et pour la rénovation des espaces publics.

La règle de l'ERBM, c'est qu'il n'y ait qu'une cité retenue par EPCI, donc c'est la cité d'Anchin qui a été retenue pour la CALL, Noyelles-sous-Lens. La communauté d'agglomération voulait que la cité d'Anchin et la cité Saint-Albert soient retenues, mais la règle de l'ERBM, c'est que ce n'est qu'une cité. Cependant, les services de l'État, avec la parole du préfet de région, a assuré qu'il y aurait forcément des reliquats et que la cité Saint-Albert serait vue avec beaucoup de bienveillance. On peut penser que bientôt, en fonction de ces reliquats disponibles, la cité Saint-Albert puisse en bénéficier.

Dans cette perspective-là, bien évidemment, on va rénover et on prend cette délibération par anticipation pour la rénovation de l'éclairage public. Des observations ? Non. D'ailleurs, les travaux vont bon train pour cette Cité Saint-Albert, n'est-ce pas, Madame NESPOLA ? On aimerait toujours que cela aille plus vite, mais il n'y a pas qu'un petit peu de logements.

En tout cas, c'est à la grande satisfaction des locataires. D'ailleurs, l'observation qui a été faite dans ce comité régional, c'est que, d'abord, il y a une massification. Au début de l'ERBM, on renovait à peine 1 000 logements par an, et aujourd'hui, on est à 3 700 logements par an. Cela veut donc dire que les bailleurs, la SIA et Maisons et Cités, les entreprises ont su s'adapter, mettre aussi les moyens en face pour pouvoir entrer dans cette massification.

Au-delà de la massification, ce qui a été souligné aussi, c'est la qualité des travaux. C'est vrai que les travaux qui sont aujourd'hui réalisés, y compris dans la finition -c'est important, la finition, c'est souvent le détail qui fait tout-, ont beaucoup progressé. J'avoue que les dernières rénovations que j'ai vues à Saint-Albert sont franchement remarquables. Le logement est vraiment nickel, il n'y a quasiment pas de malfaçons, ou en tout cas, elles sont réglées très rapidement, et c'est vraiment fait dans le souci du détail.

Les gens sont ravis même si, au début, ils en doutent toujours. Quand ils réintègrent leur logement, il n'y a pas photo, comme ils disent, et ils en sont très contents, ce qui prouve que cet ERBM est important pour le bassin minier, et surtout pour les locataires. Un inventaire a aussi été fait sur les économies d'énergie qui ont été faites, entre 500 et 600 €, parce qu'il faut tenir compte aussi d'une chose : l'augmentation du prix de l'énergie. Elle a énormément augmenté, et malgré cette augmentation du prix de l'énergie, des économies sont faites. Vous imaginez, si on n'avait pas fait cela, c'aurait été catastrophique.

Franchement, cette politique est très salubre.

M. DARRAS.- On peut ajouter, Monsieur le Maire, que la rénovation des cités minières est l'occasion d'offrir des dizaines de milliers d'heures d'insertion ; ce n'est pas négligeable.

M. LE MAIRE.- Et de donner du travail aux entreprises locales, car presque 70 % des travaux sont réalisés par des entreprises locales. Vous imaginez, dans le marasme de la promotion immobilière en ce moment, ce que cela aurait pu être s'il n'y avait pas eu toutes ces rénovations dans les logements miniers. On peut s'en féliciter.

Heureusement, en 2017, cette politique a été votée et mise en place, il faut toujours s'en souvenir, par l'État, les conseils départementaux, la région, les EPCI, les communes dans le cadre des espaces publics, et l'Agence de l'eau. Bref, cette politique a vraiment été salubre et elle se poursuivra, bien évidemment,

parce que nous sommes aujourd'hui à 70 %, si j'ai bon souvenir, de l'objectif affiché. Il y a donc encore quelques années de travail.

Pas d'observations ? On est d'accord ? Je vous remercie.

18. Mise en place d'un marché de vidéoprotection urbaine

M. FLAMENT.- La ville de Liévin souhaite poursuivre la mise en place du dispositif de vidéoprotection dans les rues et autour des bâtiments publics non pourvus à ce jour. La durée du marché est de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2026.

Le marché est reconductible de manière expresse trois fois 12 mois. Le marché sera décomposé en deux lots comme suit :

Lot n° 1 : fourniture et pose de matériel de vidéoprotection et réseaux associés, passé sous la forme d'un accord cadre et d'un montant maximum de commandes de 100 000 € par période.

Lot n° 2 : travaux de génie civil passés sous la forme d'un accord cadre avec un montant maximum de commandes à plus de 200 000 €.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. C'est un accord sur quatre ans qui va nous engager sur une enveloppe d'environ 600 000 €. Aujourd'hui, nous sommes à 171 caméras posées sur le territoire de la ville de Liévin et à terme, nous devrions avoir 238 caméras. Ce qui est important, c'est le retour d'images. Aujourd'hui, il y en a 285, il devrait y en avoir 419. Bref, on continue de s'engager dans cette politique de vidéoprotection.

J'observe d'ailleurs que nombre de communes aujourd'hui s'engagent dans cette même politique. Je pense que, là aussi, c'est souhaitable ; c'est un outil remarquable d'identification des méfaits qui peuvent être commis ici ou là, et donc, d'aide ensuite à la décision judiciaire.

Je pense que, dans le dispositif aujourd'hui, il manque un centre de surveillance urbain, et comme je vois que nombre de communes de cette agglomération se lancent dans cette vidéo production, je pense qu'il serait salubre que la communauté d'agglomération réfléchisse à ce que l'on crée ici ou là des centres de surveillance urbains mutualisés parce que c'est compliqué de le faire pour une seule commune.

Cela nécessite des moyens extrêmement importants parce que ce sont des personnels qui sont 24 heures sur 24 derrière les écrans, et des personnels qui sont extrêmement formés. Les élus de cette communauté d'agglomération seront sans doute amenés à réfléchir par la suite à la création de CSU intercommunaux, et là, on sera dans un dispositif qui sera pleinement opérationnel et beaucoup plus simple à saisir. En effet, aujourd'hui, il faut qu'il y ait un dépôt de plainte et une demande de réquisition de l'image. Ces centres de surveillance urbains seraient, à mon sens, une très bonne chose et renforceraient encore l'efficacité du dispositif. Ce débat sera sans doute posé dans les mois et les années qui viennent.

Avez-vous des observations ? Non ? Eh bien je vous remercie.

19. Marché de travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti - Annule et remplace la précédente délibération n° DEL 240625-14 du 24/06/2025

M. FRUCHART.- La présente délibération concerne la recherche d'opérateurs économiques sur différents corps de métier afin de réaliser les travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti appartenant à la ville de Liévin et en groupement de commandes avec le CCAS.

La durée du marché est de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2026 pour se terminer au 31 décembre 2026 avec trois reproductions expresses de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois.

L'accord cadre est divisé en neuf lots, estimés à 1 093 098 €, avec un maximum de 3 225 000 €.

M. LE MAIRE.- Très bien. Pas d'observations ? Elle est validée.

20. Avenant n° 1 au contrat de service public concernant la fourrière municipale de véhicules

M. FLAMENT.- Cet avenant a pour objet de modifier l'article 14 du contrat de délégation de service public concernant l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile municipale afin d'être en accord avec la réforme sur son fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Cette modification est imposée par la modification des procédures au niveau préfectoral. C'est simplement un ajustement des choses en fonction de ces nouvelles procédures. C'est toujours la société Ratel qui bénéficie de ce contrat, si j'ai bon souvenir.

On n'en fait pas beaucoup. Une soixantaine par an, me dit M. le Directeur général. C'est quand même peu, souvent d'ailleurs quand il y a des manifestations, où les gens oublient d'enlever leur véhicule, comme les jours de marché. Cela arrive encore ; de moins en moins, mais cela arrive encore. Pas de souci ? Eh bien, on y va, c'est accepté, validé.

21. Avenant n° 2 - 2022A016 marché d'exploitation et de gestion du centre aquatique Nauticaa

M. JACKOWSKI.- Chers collègues, on vous demande d'approuver l'avenant 2 sur le marché d'exploitation et de gestion du centre aquatique Nauticaa. Pour rappel, par délibération en date du 15 novembre 2022, les membres du Conseil municipal ont autorisé M. le Maire à signer le marché avec la société Equalia pour une période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 avec la possibilité de le renouveler deux fois six mois, soit une durée maximum de 48 mois. Cet avenant au contrat initial prendra fin à la livraison du bâtiment.

Pour information, ce nouveau forfait mensuel s'élève à 160 663 € hors taxes pour le mois de janvier 2026 et à 89 121 € hors taxes à compter du mois de février 2026.

M. LE MAIRE.- Très bien. Là, rien de particulier, cela concerne effectivement l'ancienne société, mais je vous informe que les fameux bambous qui doivent maquiller, habiller la façade sont enfin arrivés. Ils viennent de loin, ils vont bientôt être posés.

M. BECQUET.- Cela a commencé hier.

M. LE MAIRE.- Je ne l'avais pas encore vu. Pourtant, je suis passé il y a quelques jours. Vous allez pouvoir petit à petit voir ces bambous habiller cette façade. Les travaux avancent bon train, tout est dans les temps aujourd'hui, donc on attend avec impatience le mois de mai pour découvrir ce centre aquatique et on sent

pointre l'impatience ici ou là. On en parle de plus en plus, ce qui est normal puisque, quand on voit l'évolution des travaux, on se dit qu'on aimerait bien le voir une fois pour toutes.

Je vous rassure, on est pleinement dans les temps, l'ouverture se fera sans aucun problème première ou deuxième semaine de mai. On doit voir cela avec le futur exploitant, qui est la société Vert Marine.

Pas de soucis ?

M. Jean-Luc DEPREZ.- J'ajoute que la négociation qui était menée à une certaine époque avec Equalia a été une bonne négociation puisque les services ont réussi à faire reprendre l'ensemble du personnel par Equalia. Si ce n'était pas le cas, cela nous aurait coûté bien plus cher. Et je rappelle que cela doit être à peu près 19 personnes.

M. LE MAIRE.- Je crois d'ailleurs que le personnel a été vu par le futur exploitant. Là aussi, ce qui est normal, quand on change de patron, quelque part, on a toujours un peu peur, on a quelques inquiétudes. La société Vert Marine a fait l'effort de les recevoir pour leur expliquer bien évidemment la stratégie de l'entreprise et l'ambition qu'ils ont pour ce centre Nauticaa, qui est une ambition forte. En effet, je vous rappelle qu'on est engagé sur 500 000 visiteurs par an ; ce n'est quand même pas rien. Ils sont convaincus que ce centre aquatique va faire référence dans le pays et que l'aire de recrutement va être assez vaste.

Ils vont engager une politique de communication et d'information en particulier qui va largement dépasser les frontières de Liévin et de l'agglomération parce qu'effectivement, l'attente est forte.

D'ailleurs, depuis toujours, le centre Nauticaa a toujours été une référence dans la région comme un centre aquatique d'avant-garde puisque plongé au cœur du loisir aquatique et familial. Cela va se renforcer avec le nouvel équipement. Nous sommes tous impatients de mettre son maillot de bain.

Pas de soucis sur cette délibération ? Non ? Très bien. La délibération est validée.

22. Marché 2022A015 – Travaux d'aménagement du quartier Jaurès et du parc linéaire à Liévin - Avenant n°2 au lot 1 – Voirie – Assainissements - tranchées

M. MIKOLAJCZYK.- Monsieur le Maire, chers collègues, la présente délibération a pour objet de prendre un avenant pour fixer les coûts engendrés des modifications demandées essentiellement par les maîtres d'ouvrage et d'en définir la répartition des dépenses entre la ville et la communauté d'agglomération, conformément au groupement de commandes.

La répartition des dépenses entre la ville et la CALL se présente ainsi :

- Pour la ville : 170 214,75 € HT

- Pour la CALL : 202 174,61 € HT

M. LE MAIRE.- Très bien.

Quelques-uns étaient avec moi quand on a fait la visite de chantier sur le quartier Jaurès. Il se trouve qu'on a pu prendre un peu de hauteur puisqu'on est monté sur la toiture de l'un des bâtiments, celui qui va accueillir la résidence d'artistes de la communauté d'agglo. Je peux vous dire que ce quartier -on en voit déjà les contours- sera l'un des plus beaux de la communauté d'agglo. C'est remarquable.

J'ai d'ailleurs aussi visité les logements qui sont construits par KIC, qui sont là aussi de grande qualité, très lumineux, vastes, avec une hauteur de plafond intéressante avec des niveaux. C'est le quartier de demain.

Il y a aussi les opérations de logements individuels qui viennent de démarrer. Ils viennent de commencer les travaux de fondation. Franchement, c'est remarquable. Ne vous fiez pas à la couleur du bâtiment qui est en second rideau, ils se sont trompés de couleur ; ce ne sera donc pas cet orangé un peu bizarre, on va retrouver un rouge brique normal parce que je ne sais pas ce qu'ils ont fait, mais tout de suite, on a poussé des cris parce que ce n'était pas très réussi. L'entreprise s'étant trompée de coloris, on va revenir au rouge brique qui était prévu. Ce n'est pas rouge brique, c'est rouge burgos.

Franchement, cela va être un magnifique quartier. La phase 3 sera encore à réaliser. Un AMI va être lancé sur cette phase 3, mais je pense qu'en fonction des phases 1 et 2, qui sont pleinement réussies, et l'école qui avance aussi, cet AMI va attirer grand nombre de candidats.

Je suis persuadé que c'est vraiment le quartier de demain.

Chers amis, on est d'accord pour voter cette délibération présentée par Bernard ? On lui fait confiance ? Oui.

23. Marché 2021A023 – Travaux d'aménagement et de réhabilitation de la cité des Genettes à Liévin - Avenant n°2 au lot 2 – Assainissement - Voirie - Signalisation

M. TISON.- Monsieur le Maire, chers collègues, la présente délibération a pour objet de prendre un avenant pour fixer les coûts engendrés par les modifications demandées essentiellement par le maître d'ouvrage et d'en définir la répartition des dépenses entre les cotraitants.

L'incidence financière de cet avenant n° 2 est de + 1,92 %, soit 79 822,20 €. Elle se répartit entre cotraitants à la hauteur de :

61,76 % pour Sotrax, soit 49 299,60 €

38,24 % pour Eurovia, soit 30 522,60 €.

M. LE MAIRE.- La cité des Genettes est enfin complètement terminée ; il reste quand même quelques plantations à faire. C'est cela, Monsieur Deprez ?

M. DEPREZ.- Oui, un tout petit peu. Et un peu de marquage.

M. LE MAIRE.- Ouf ! On en aura mis du temps pour arriver à finaliser cette opération, mais en revanche, elle est pleinement réussie. D'ailleurs, elle a été citée également en exemple lors de ce comité régional ERBM comme étant l'exemple illustrant parfaitement ce qui s'appelle une démarche intégrée de rénovation de nos cités minières, où on traite bien évidemment les espaces publics avec qualité. Là aussi, je pense que c'est le visage de la cité minière de demain. Franchement, aujourd'hui, on a envie de vivre dans cette cité ; elle est pleinement réussie.

Pas d'observations ? Bien.

24. Modification du guide interne des procédures et de la nomenclature interne des achats - Mise en conformité avec les lois Climat et Résilience, AGEC et LOM

M. LE MAIRE.- C'est une délibération tant désirée par Mme CHIARELLO !

Mme CHIARELLO.- Ah oui ! Quel grand bonheur !

M. LE MAIRE.- Chers collègues, cela fait six ans qu'elle est élue et six ans qu'elle nous parle de cette loi climat et résilience.

Mme CHIARELLO.- La présente délibération concerne la modification du guide interne des procédures et de la nomenclature interne des achats afin d'être en conformité avec ces trois lois Climat et résilience, AGECE et LOM.

La loi AGECE, c'est la loi antigaspillage et à économie circulaire : il faut transformer l'économie linéaire que nous avons avant, c'est-à-dire que l'on consommait les ressources, on fabriquait et on jetait, on faisait beaucoup de déchets ; on veut transformer cette économie linéaire en économie circulaire.

Cela impose donc maintenant, pour notre municipalité entre autres, l'acquisition annuelle de produits issus du réemploi, de la réutilisation ou de l'intégration des matières recyclées dans des proportions de 20 à 100 %.

La loi LOM, elle, concerne les mobilités et impose l'achat dans les parcs de voitures de la municipalité des transports plus propres et plus accessibles.

Quant à la loi Climat et Résilience, elle vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 -on n'y est pas- à travers les principaux secteurs émetteurs, consommer, produire, travailler, se déplacer, se loger et se nourrir, en fonction des trois lois précitées.

Il s'agit d'harmoniser les seuils de publicité actuellement de 25 000 € dans notre collectivité avec celui du cadre réglementaire de 40 000 € pour les marchés publics lancés en procédure adaptée.

M. LE MAIRE.- Pas de soucis ? On vote à l'unanimité ? Très bien.

Je vous avouerai que, sur ces sujets-là, je fais pleinement confiance à Mme CHIARELLO.

V. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER

M. DARRAS.- Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je présenterai successivement les délibérations 25 à 28, qui portent toutes sur notre politique d'aménagement.

M. LE MAIRE.- Très bien.

25. LIEVIN – Aménagement du secteur dit de La Belle Femme - Approbation du compte-rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2024

M. DARRAS.- Trois délibérations sont relatives au compte rendu d'activité au concédant des aménageurs que sont la Société d'économie mixte Territoires 62 et la Société Publique Locale de l'Artois, la dernière vous propose un avenant à la concession publique d'aménagement du secteur dit « de la Belle Femme », étant précisé que, pour chacune des concessions d'aménagement sont présentées dans le dossier de séance qui vous a été envoyé le bilan détaillé de l'année 2024 ainsi que la synthèse des cessions et acquisitions opérées par les aménageurs.

26. LIEVIN – Aménagement du secteur dit « de La Tranchée de Calonne » - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2024

27. LIEVIN – Hameaux de Calonne – Concession d'aménagement confiée à la SPL de l'Artois - approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2024

28. LIEVIN – Concession Publique d'Aménagement de La Belle Femme - Autorisation de signature d'un avenant n°4

M. DARRAS.- Concernant les délibérations 26 et 27 relatives au krach de la tranchée de Calonne et des Hameaux de Calonne, présentées respectivement par Territoires 62 et la SPL de l'Artois, il me paraît nécessaire de dézoomer afin de rappeler le projet global qui, je vous le rappelle, porte sur plus de 45 hectares et plus de 800 logements.

La zone d'aménagement concertée reste en effet unique et porte sur l'intégralité du périmètre, mais comme vous le savez, le Conseil municipal a acté en 2024 un certain nombre d'évolutions importantes qui matérialisent notre ambition pour ce nouveau quartier.

Ainsi, la concession d'aménagement a-t-elle été scindée en deux parties.

- La première, portant sur le sud du quartier, est toujours confiée à Territoires 62 et son échéance fixée au 31 décembre 2026.

- La seconde, désormais réalisée par la SPL de l'Artois, est dénommée Les Hameaux de Calonne et a vu son échéance prolongée à 2045.

Pour la tranchée de Calonne, la commercialisation des lots libres se poursuit à un rythme soutenu selon le schéma directeur initial. La grande majorité des terrains auront été vendus d'ici à fin 2026. Les voiries seront alors reprises par la ville. Les quelques fonciers non commercialisés, notamment un macro-lot de 47 logements en entrée de quartier, seront conservés par Territoires 62 pour une vente ultérieure.

Pour Les Hameaux de Calonne, le schéma directeur a été totalement remis à plat. Un nouveau projet d'aménagement conçu selon une logique novatrice de hameaux intégrés dans une solide armature paysagère doit autoriser la construction de plusieurs centaines de logements. Notre ambition est de répondre à une programmation mixte en locatif social et accession à des formes urbaines mixant individuel, intermédiaire et collectif, résolument moderne et un renforcement de l'attractivité du quartier idéalement placé dans la centralité d'agglomération.

Les premiers permis de construire, notamment pour des logements en locatif intermédiaire, facilités par le récent classement de Liévin en zone B1, viennent d'être délivrés. Des échanges intenses ont lieu avec l'Association hospitalière Nord Artois Cliniques pour une relocalisation de l'hôpital de Riaumont dans la zone.

Pour les deux délibérations relatives à la ZAC de La Belle Femme, il s'agit là encore d'approuver, par la délibération n° 25, le CRAC 2024, mais également, par la délibération n° 28, d'autoriser par avenant la prolongation de la concession d'aménagement de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2031.

En effet, bien que signée en 2007 et devant initialement arriver à échéance au 31 décembre 2026, la concession d'aménagement de La Belle Femme est loin d'être achevée. À ce jour, une vingtaine de logements sont livrés ou en cours de réalisation sur les plus de 300 que prévoit le programme.

Malgré, comme vous le savez, un marché immobilier très défavorable dans tout le pays, Territoires 62 a pu concrétiser en 2024 la signature de 2 promesses de vente en lots libres ainsi que 3 promesses de vente pour des macro lots avec Coopertois et Flandre Opale Habitat pour une trentaine de logements supplémentaires.

Il y a donc lieu de prolonger la concession publique d'aménagement afin de tenir compte des difficultés de commercialisation liées au contexte économique défavorable depuis plusieurs années, mais aussi de la nécessité de relancer des études pour intégrer des évolutions réglementaires telles que la prescription d'un plan de prévention du risque inondation et du besoin enfin de relancer certains marchés de travaux.

En conclusion, M. le Maire vous proposera donc d'approuver les trois CRAC présentés, La Belle Femme, la tranchée de Calonne et les hameaux de Calonne, de valider la liste des cessions et des acquisitions effectuées par Territoires 62 et la Société Publique Locale de l'Artois dans le cadre de ces concessions d'aménagement, et enfin, d'autoriser la signature d'un avenant n° 4 à la CPA Belle Femme.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS, pour ces trois délibérations.

Je vous informe d'ailleurs que -ce n'est pas encore paru- nous avons reçu les chiffres de la population de Liévin au 1^{er} janvier 2026, mais qui reflètent la situation de 2023 puisqu'il y a toujours deux années d'écart. La population de la ville de Liévin est stable puisqu'il y a une perte de 67 habitants.

Voilà qui est tout à fait remarquable parce que je vous rappelle que la ville de Liévin a entrepris des opérations importantes sur le quartier du Vent-de-Bise en particulier, où, là, ce ne sont pas que 60 logements qui ont été démolis, mais bien plus.

Pour autant, notre population se stabilise et ce que vous avez présenté, Monsieur DARRAS, ce sont aussi deux nouveaux quartiers qui, progressivement, sont en train d'éclore, de se mettre en place, sur lesquels il y a, vous l'avez cité, plus de 300 logements prévus sur La Belle Femme, dont la commercialisation est un peu plus difficile, d'ailleurs, que sur Les Hameaux de Calonne, mais pour une histoire de TVA parce que la TVA sur Les Hameaux de Calonne est réduite, donc cela se vend plus facilement, le coût de l'achat du terrain étant moindre. Sur La Belle Femme, ce sont 800 logements qui sont prévus à terme.

Je pense que, dans quelques années, on aura aussi des résultats sur le plan de la croissance démographique de cette ville puisqu'on se stabilise en ayant des opérations de démolition qui ont été importantes. Il n'y a pas que le Vent-de-Bise, je pense aussi à la rue Savart, la rue Chevreuil, la rue Jean Lebas. Ce sont des opérations très lourdes où on a perdu énormément de logements et pour autant, cela se stabilise. Vous pouvez imaginer que, forcément, dans les années qui viennent, avec ces nouveaux quartiers qui sont en train de se réaliser, la ville reprendra une croissance démographique, même si, vous le savez tous, ce n'est pas ce qui nous conduit à faire cela.

Je le redis, et vous en êtes tous les acteurs, ce qui est important avant tout à Liévin, ce n'est d'empiler les habitants, c'est que les habitants qui sont dans cette ville puissent y avoir le cadre de vie, l'environnement et les services publics les meilleurs possibles.

D'ailleurs, sur La Belle Femme et encore plus sur Les Hameaux de Calonne où on a changé complètement le projet d'aménagement, la trame paysagère sur Les Hameaux de Calonne est particulièrement soignée et sera particulièrement présente.

Je le répète : ce qui est important, c'est que l'on se sente bien, qu'on vive bien à Liévin. C'est le parti pris que l'on a pris ici, et forcément, on en tirera les bénéfices dans quelque temps. Vous verrez que, dans les trois à quatre recensements qui vont arriver, on percevra les prémices de notre politique.

Je pense que nous avons raison parce qu'aujourd'hui, les habitants sont extrêmement attachés à une qualité de vie, tout simplement. Et la qualité de vie passe par le paysage, par la propreté, par la qualité des services publics qui sont présents dans la ville. C'est l'axe fort qui est le nôtre depuis plusieurs années et je pense qu'on ne se trompe pas.

Voilà, mes chers collègues. Est-ce que vous avez des compléments d'informations supplémentaires ? Non ? Eh bien, on valide ces trois délibérations proposées par M. DARRAS.

29. LIEVIN - Angle des rues Victor Hugo et du Docteur Biat - Avenant au bail emphytéotique administratif Ville/AHNAC-Maisons et Cités

M. BECQUET.- Par acte en date du 1^{er} juillet 2021, la Ville a consenti à l'AHNAC, moyennant une redevance d'1 €, un BEA (bail amphithéotique) d'une durée de 99 ans portant sur l'EHPAD Denise Delaby.

Le 9 juillet 2025, un avenant au BEA a été régularisé, permettant à Maisons et Cités de se substituer à l'AHNAC pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'établissement.

Dans le cadre du projet d'extension, le Conseil municipal, en séance du 14 octobre 2025, a procédé au déclassement d'une emprise d'environ 499 m² à prendre dans la parcelle BX 760 afin de l'inclure au terrain d'assiette du BEA.

Il s'agit donc d'autoriser la signature d'un avenant en profit de l'AHNAC et de Maisons et Cités portant sur l'extension de l'assiette foncière. Le Conseil municipal doit statuer.

M. LE MAIRE.- Très bien. D'ailleurs, vous avez vu que les travaux ont démarré sur l'EHPAD. Pour Denise Delaby, c'est 14 M€. C'est assez impressionnant, mais c'est vrai que ce sont des travaux difficiles à mener parce que la population qui est sur les lieux y reste, donc ce sont des travaux qui doivent se faire par phases sur un patrimoine existant ; 14 M€, ce n'est pas rien et on aura un EHPAD qui était un peu vieillissant et qui va être remis au goût du jour, donc avec un accueil de nos personnes âgées qui sera bien meilleur.

L'AHNAC a d'ailleurs reçu une subvention extrêmement importante de l'ARS sur ce dossier. C'est l'ARS qui lui a permis de la réaliser. C'est commencé là également. Il y a des grues et des travaux un peu partout, d'ailleurs, on ne sait jamais où poser son pied. En tout cas, on cire souvent ses chaussures parce que, quand on fait les visites, forcément, on revient un peu les pieds crottés de boue ; je ne parle pas de crottes de chien même si, parfois, cela arrive quand même !

Pas de soucis là-dessus ? On est d'accord ? Je vous remercie.

30. Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif conclu le 5 mars 2008 entre la Commune de Liévin et la Commune de Loos-en-Gohelle - Stade Saint-Albert

Mme NESPOLA.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'un avenant n° 1 au bail amphithéotique administratif qui a été conclu le 5 mars 2008 entre la commune de Liévin et la commune de Loos-en-Gohelle, permettant la mise à disposition de l'intégralité du stade Saint-Albert au profit des Liévinois.

Des travaux de démolition des vestiaires doivent être engagés par la commune de Liévin pour éviter tout accident ou dégradation, le stade n'étant plus utilisé. Dans la mesure où le BEA prévoyait une restitution du stade dans l'état où il se trouvait au jour de la signature, il est impératif de régulariser un avenant n° 1 au bail de 2008 pour autoriser l'intervention et les travaux de la commune de Liévin.

M. LE MAIRE.- Effectivement, c'est un bâtiment qui a été entièrement vandalisé. Il était auparavant occupé par une association de boulistes, si j'ai bon souvenir, *Les boules ferrées*. Malheureusement, ils sont partis, l'association s'est dissoute et il n'a pas fallu beaucoup de temps pour que le bâtiment ne résiste pas aux coups de masse et à la dévastation de certains.

M. FRUCHART.- Il avait fait l'objet d'actes de vandalisme.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. C'est vrai que c'est un bâtiment qui était un peu excentré de la ville, donc forcément, qui faisait régulièrement l'objet de vandalisme.

Pas de soucis ? Madame NESPOLA, merci.

31. LIEVIN – Ecoquartier Jaurès – Programme FEDER - Requalification des espaces délaissés et dégradés au bénéfice d'opérations de redynamisation urbaine ou rurale – Avenant n°2 à la convention de co-maitrise d'ouvrage avec la CALL pour la réalisation et la coordination des opérations du quartier Jean Jaurès et du parc linéaire – bande sud à Liévin

M. MIKOLAJCZYK.- L'avenant n° 2 à la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la ville de Liévin et la CALL vise à préciser la répartition des dépenses et les modalités de reversement de la subvention FEDER obtenue pour la requalification du quartier Jean Jaurès et du parc linéaire.

La subvention sollicitée s'élève à 3,02 M€ pour une opération de 5,09 M€ HT. La Ville percevra 64 % de l'aide et reversera 36 % à la CALL, proportionnellement à ses dépenses.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant et les documents nécessaires à l'instruction du dossier par la région.

M. LE MAIRE.- Monsieur MIKOLAJCZYK, vous pourriez préciser l'engagement de mes services, ceux de la CALL parce qu'on est allé chercher, ce qui est rare, ce qui est difficile, des fonds FEDER. Franchement, ceux qui connaissent le mécanisme des subventions FEDER savent que ce n'est pas chose facile, mais le jeu en valait la chandelle, ils se sont accrochés et des papiers, ils en ont rempli, et pas quelques-uns !

Il n'empêche que les 3 M€ sont là ; cela valait le coup d'y travailler, donc on peut féliciter M. BOURDON et ses services parce que souvent, quand on a des fonds FEDER, cela devient tellement compliqué que bien souvent, on met plutôt cela de côté. Cette fois-ci, Ville de Liévin et CALL se sont accrochées et sont allées « décrocher la timbale », comme on dit. Cela fait du bien, c'est autant à ne pas mettre et c'est tout à fait normal qu'on puisse aller obtenir des fonds FEDER, mais l'ingénierie est quand même très compliquée.

Mme CHIARELLO.- On peut vraiment féliciter les services, entre autres de Julien parce qu'ils vont vraiment arracher les subventions avec beaucoup de force. Même au niveau de l'Europe, quand on entend les ministres, on a beaucoup de webinaires qui nous disent que même pas 41 % des fonds sont réclamés, et c'est tellement difficile de les obtenir qu'on se demande de qui on se moque. Donc vraiment, félicitations aux personnes qui ont encore l'énergie pour aller les chercher.

M. LE MAIRE.- L'énergie, la conviction et du temps passé.

Mes chers collègues, M. MIKOLAJCZYK, qui est profondément européen, ne pouvait que présenter cette délibération.

M. DARRAS.- J'en profite pour faire une remarque sur les subventions. Je suis allé voir, comme je le fais chaque année, les données de la Direction générale des finances publiques ; pour notre strate démographique, la moyenne des subventions reçues par habitant est de 95 € et nous, nous sommes à 201 € par habitant, donc plus du double.

Par comparaison, je suis allé chercher, au hasard, à Hénin-Beaumont... *(Rires)* C'est 93 €.

M. LE MAIRE.- Nous sommes plus de deux fois meilleurs.

M. MIKOLAJCZYK.- Nous avons peu de moyens, donc nous allons chercher les financements ailleurs.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, mais il faut le dire parce que si on investit autant, c'est parce que, quand on va chercher deux fois plus de subventions, forcément, on fait plus de choses aussi.

Mme SADOUNE.- Juste pour être en phase avec les propos qui viennent d'être tenus par Thérèse CHIARELLO et Jérôme DARRAS, c'est effectivement la capacité à aller chercher la ressource, mais aussi la qualité des opérations et des travaux qui permettent à la ville de solliciter les financeurs.

Tout à l'heure, il y avait l'exemple de la cuisine centrale avec la notion de vitrine et on peut remercier et féliciter l'ensemble des équipes qui ne sont pas avares d'innovation et de pertinence dans les projets et les actions qui sont portés partout où la culture est rentrée dans les mœurs.

M. LE MAIRE.- Il est vrai que la ville de Liévin est un peu avant-gardiste sur un certain nombre de projets. Par exemple, pour la Cité des Genettes, on est allé chercher plus de 80 %, mais on était les premiers à présenter un dossier comme celui-là de cité intégrée.

Autre exemple : celui du Chevalement, qui est tellement symbolique et qui a rassemblé tellement de personnes il y a 15 jours. C'est pareil, on est allé chercher des subventions vraiment partout et on a été suivi parce que, jusqu'à présent, je n'ai pas encore vu quelqu'un présenter un dossier d'innovation et de mise en valeur d'un chevalement comme on l'a fait. J'espère d'ailleurs qu'on sera suivi parce que j'observe aussi que, bien souvent, cela se produit quand on met en place quelque chose, et avec raison, comme nous, parfois, on va chercher des exemples ailleurs. On n'a pas inventé la poudre, il faut toujours aller voir ailleurs comment cela se passe. C'est aussi le rôle des services pour que les projets soient exemplaires et innovants.

Je vais prendre un autre exemple : celui de l'église. Là aussi, on s'est accroché. Le département ne voulait pas nous subventionner parce qu'on avait mis des panneaux photovoltaïques. Cela n'entrait pas dans le cadre parce que, quelque part, les panneaux photovoltaïques dégradaient, semble-t-il, l'aspect original de cette église.

On s'est accroché, on a expliqué que non et pour finir, lors de la dernière commission permanente, le département nous a voté une subvention de 200 000 € pour notre église.

Il faut de l'abnégation et se dire que même si on nous dit non la première fois en passant par la porte, on repasse par la fenêtre et on finit par nous dire oui. Nous sommes assez réputés pour cela. De temps en temps, nous sommes caractérisés pour être un peu énervants, mais je préfère qu'on soit énervants pour le bénéfice de notre population et du développement de notre commune. C'est vrai qu'il y a qualité des projets et abnégation des services.

Pas de soucis ? On est tous d'accord. Vous pourriez dire merci à Julien ! Julien a parfois besoin de reconnaissance, d'être aimé ! Il souffre d'un petit problème : comme il est Lillois, forcément, il se sent un peu intrus ici, dans cette région, donc il a besoin de se savoir aimé ! On aime Julien et on le félicite.

Nous sommes d'autant plus heureux que nous sommes premiers au classement et que les Lillois sont un peu derrière, mais il est supportable lensois ; je peux le vérifier parce qu'il va au stade avec le maillot du Racing Club de Lens !

Mme CLÉMENT.- Monsieur le Maire, j'ai eu l'occasion cette semaine de passer sur une commune des environs où il y avait les mêmes rénovations qu'aux Genettes ; les extérieurs n'ont pas été faits, mais cela n'a rien à voir. Franchement, c'est hallucinant !

M. LE MAIRE.- La requalification extérieure des cités est une politique qui se poursuivra dans le temps. Cela nécessite des crédits extrêmement importants, donc on peut comprendre que, dans ces temps de disette budgétaire, tout le monde ne puisse pas mettre ce qu'il faut.

Mais moi, je pense à une politique : la politique du Girzom, qui a été mise en place en 1972. Je crois que les dernières opérations du Girzom étaient dans les années quatre-vingt-dix, donc il y a 20 à 25 ans.

Je pense que, sur la politique ERBM pour les logements, l'objectif sera rempli en 2027. Par contre sur la requalification des espaces publics, tu as raison, Katy, quelle différence entre une cité qui est rénovée sur le plan des équipements et des espaces extérieurs et une autre qui ne l'est pas.

Sur l'autre, on a l'impression que le travail est fait à moitié alors que, là où c'est rénové complètement, ce n'est plus du tout la même cité. Je suis persuadé que, sur insistance des élus et par reconnaissance aussi tout simplement des services de l'État, de la région, des départements, etc., c'est une politique qui se poursuivra, peut-être sous un autre intitulé.

Je reprends l'exemple du Girzom. Au départ, il était fait pour un certain nombre d'années, puis il s'est poursuivi jusqu'à la fin des opérations. Donc j'espère que je suis un peu visionnaire et que cela se fera ainsi.

32. LIEVIN – Avenant - Convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain Cœurs de Villes Lens, Liévin et Harnes

Mme CLÉMENT.- Je suis arrivée en retard, donc bonjour à tout le monde.

L'OPAH-RU Cœur de Ville Lens, Liévin et Harnes a démarré en juin 2021 et s'achèvera en juin 2026. À ce stade, il est proposé de prolonger par voie d'avenant n° 2 l'opération jusqu'au 31 décembre 2026, permettant ainsi de mettre en cohérence les agendas entre la fin de l'OPAH-RU et celle du dispositif Action Cœur de Ville, donc jusqu'à fin 2026.

M. LE MAIRE.- Très bien, Madame CLÉMENT.

Pas d'observations ? Je vous remercie.

33. Réhabilitation de l'église Saint Martin et installation collective photovoltaïque - Autorisation de signature d'une convention attributive de subvention dans le cadre du « Fonds de concours pour la transition durable et le soutien aux communes » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Mme DELARUYELLE.- Lors du conseil communautaire du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la CALL, s'est engagée à soutenir les projets communaux en créant un nouveau fonds de concours dont toutes les communes du territoire peuvent bénéficier sur la période 2022-2026.

Dans ce cadre, les services de la ville ont déposé le dossier relatif à la réhabilitation de l'église Saint-Martin et à l'installation collective photovoltaïque pour une subvention au taux le plus élevé, soit 58 367 €.

Il convient donc d'autoriser la signature de la convention attributive de subvention correspondante, dont le projet est annexé.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Quelque part, même remarque que précédemment.

Pas de soucis ? Normalement, si tout va bien, cette église devrait être inaugurée début mars. Les travaux doivent être finis. Et vous devriez entendre l'orgue puisqu'un concert d'orgue y sera organisé le jour de l'inauguration. Ce sera la première fois que j'entendrai l'orgue de ma vie. Qui a déjà entendu l'orgue dans l'église ? Frédéric ? Tu es si vieux que cela ?!

Un INTERVENANT.- On l'a fait jouer au cours d'une soirée.

M. LE MAIRE.- Ah oui, celui qui a été refait ?

Le même INTERVENANT.- Non, l'ancien.

M. LE MAIRE.- Il ne fonctionnait plus, enfin pas entièrement. Donc vous avez entendu l'orgue défectueux ; moi je parlais de l'orgue vraiment opérationnel. Personne ne l'a entendu ici ? Je ne sais même pas à quelle époque il est devenu non opérationnel, je n'ai aucun souvenir de cela. En tout cas, on pourra l'entendre.

Pas de soucis sur cette délibération ? Je vous remercie.

34. Reversement d'une subvention à l'Association des Centres Culturels et Sociaux de la ville de Liévin - Autorisation de signature d'une convention de reversement de subvention dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la ville de Liévin

M. MICHALAK.- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, la commune de Liévin conduit l'opération suivante : « Étude, histoire et mémoire des quartiers ».

Portée par l'Association des centres culturels et sociaux, cette dernière, qui a avancé les frais permettant le lancement opérationnel et permis l'organisation des premières actions de mémoire du quartier par le CCAS cœur de ville, doit recevoir le reversement de la subvention dédiée, dont un premier acompte de 10 000 € a déjà été perçu par la ville. Le montant total de la subvention s'élève à 50 000 € pour un plafond de dépenses de 100 000 €.

Il est donc proposé d'autoriser la signature de la convention de reversement de subvention permettant la poursuite de l'opération.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Mme SADOUE.- Je souligne un déport de Mme RUSIN et moi-même sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Donc sans le vote de Mmes RUSIN et SADOUNE, êtes-vous d'accord, mes chers collègues ? Pas de souci ? Merci.

35. LIEVIN – Démolition partielle et reconstruction de la Salle de l'Espérance – fixation de l'enveloppe dédiée aux travaux

M. LE MAIRE.- Monsieur BELKADI, vous avez l'honneur de présenter une délibération sur une opération importante.

M. BELKADI.- Tout à fait. Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en séance du 8 mars 2022, le Conseil municipal a approuvé le programme de l'opération relative à la démolition partielle et à la reconstruction de la salle de l'Espérance à Liévin, à l'angle des rues Frédéric Sauvage et Jules Ferry.

Il s'avère que l'enveloppe initialement fixée par le Conseil municipal est insuffisante et il y a donc lieu de la porter à 3,3 M€ HT -valeur novembre 2025-, et ainsi, de permettre la signature des différents marchés de travaux et d'autoriser le lancement effectif de l'opération de démolition/reconstruction de la Salle de l'Espérance.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Ce n'est pas du luxe. Vous le savez, d'ailleurs. Nous n'étions pas sûrs de pouvoir engager cette opération en fonction des nombreux investissements dans lesquels nous sommes engagés, et finalement, comme notre recours à l'emprunt a été moindre que ce qui avait été prévu et aussi en fonction des importantes subventions qui ont été récoltées ici ou là, nous allons pouvoir engager cette opération.

Je le dis parce que j'étais au repas d'anciens samedi, c'était d'ailleurs le dernier à la Salle de l'Espérance. Quelques-uns m'accompagnaient. Il faut avouer qu'elle en a besoin parce qu'elle commençait à faire vieillesse et à se dégrader fortement. D'ailleurs, on la louait très peu parce qu'il y a beaucoup de soucis -les plombs sautaient, il y avait des fuites, etc.-, donc on va pouvoir enfin réhabiliter cette Salle de l'Espérance, qui est emblématique dans ce quartier de Calonne, emblématique des manifestations qui s'y déroulent, de la vie associative et d'événements familiaux. Qui n'a pas ici été à un mariage ou à un baptême dans cette Salle de l'Espérance ? Personne !

Vous voyez quelques images. On va conserver finalement la façade parce qu'on ne pouvait pas ne pas la garder. Cette façade va être conservée. En revanche, c'est un équipement complètement nouveau qui va être réalisé, non seulement la salle, mais également les abords, tous les espaces extérieurs qui vont être requalifiés. Tout comme l'école Jean Massé La Fontaine, qui est emblématique aussi de ce quartier, on aura la Salle de l'Espérance.

Je voudrais d'ailleurs vous dire, mes chers collègues, que sur le patrimoine bâti de la ville de Liévin, vous devriez faire l'inventaire de tout ce qui a été réalisé. D'ailleurs, souvent, ce sont les personnes extérieures qui viennent dans ces équipements qui nous disent combien ce patrimoine est bien entretenu et combien il a été requalifié.

Quand on fait l'inventaire de ce qu'il nous reste à faire sur le patrimoine bâti, il y a encore, toujours sur ce quartier de Calonne, troisième lieu emblématique, l'Espérance Calonne où les vestiaires et la tribune ont nécessité d'être revus parce qu'ils datent et font également un peu vieillots, surtout pour les vestiaires, d'ailleurs. Il reste donc cela.

Sur un autre sujet, il reste deux bâtiments culturels :

Le temple protestant, qui fait partie de notre histoire.

L'église Notre-Dame-de-Grâces de Liévin.

En-dehors de cela, vous pouvez regarder, tout a été fait et on a un patrimoine bâti remarquable. Pardon ?

Mme CHIARELLO.- ...*(Inaudible)*...

M. LE MAIRE.- Non, on ne peut pas dire qu'Arc-en-ciel est dégradé. D'ailleurs, j'y suis allé il n'y a pas très longtemps, l'intérieur a été repeint, d'ailleurs de fort belle manière. Je ne sais pas qui a choisi les couleurs, mais ils ont du goût. Effectivement, la façade est un peu vintage, mais le vintage peut être tendance !

On ne peut pas dire que c'est dégradé, c'est juste une mise au goût du jour. Je vous assure que le travail a été colossal. Il faut se souvenir de ce qu'était ce patrimoine il y a encore quelques années.

Donc, je vous remercie, mais c'est important parce que c'est le patrimoine des Liévinois et des Liévinoises. On peut aujourd'hui en être fier. Cela permet d'accueillir notre population dans des équipements qui sont de grande qualité.

Donc, Monsieur BELKADI, c'est une belle délibération et je suis très heureux que nos possibilités financières, qui, on le voit bien, sont bonnes, nous permettent de faire cela.

Mes chers collègues, est-ce que vous avez des commentaires ? Vous avez le droit de dire ce que vous avez vécu dans cette salle. Il n'y a pas de souci, relatez vos souvenirs.

Madame MARTIN, vous en avez fait, des choses, là-bas. Non ? Vous n'habitez pas loin à un moment donné.

Pas de soucis ? Je vous remercie.

36. LIEVIN - Pôle d'Excellence Sportif – Reprise par la Commune de biens de retour appartenant à Territoires 62

M. TEILLIEZ.- Il s'agit, pour la ville, de devenir propriétaire à titre gratuit des deux parcelles qu'elle entretient depuis longtemps, l'une correspondant à une partie du parc de Rollencourt, l'autre constituant une partie du chemin du Marquage.

Cette opération foncière s'inscrit dans le cadre de la liquidation des biens de retour de la CPA, Pôle d'Excellence Sportif.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ? On va justement en parler avec Mme RUSIN.

37. LIEVIN - Signature d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Commune de Liévin pour l'entretien et la gestion des espaces publics du Park Avenue rue de Lattre de Tassigny

Mme RUSIN.- Dans le cadre de la convention publique d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif, Territoires 62 a acquis des biens situés rue de Lattre de Tassigny, entre la rue Montaigne et le parking du centre Nauticaa.

Les bâtiments qui y étaient érigés ont été démolis. Des aménagements transitoires sont en cours de réalisation sur ces emprises : piste de *pumptrack* amovible placée sur une dalle de béton -c'est du vélo-, espaces verts plantés et pourvus de mobilier urbain, cheminement piéton, réseau et matériel d'éclairage public et de vidéosurveillance, ouvrage de gestion des eaux pluviales.

Les parties sont convenues que ces ouvrages et ces terrains sur lesquels ils ont été érigés seront entretenus par la commune de Liévin. Il y a donc lieu de signer avec la CALL en sa qualité d'autorité concédante une convention à titre gratuit par laquelle la commune s'engage à gérer et entretenir ces ouvrages et espaces pendant 15 ans.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. C'est la CALL qui réalise au titre de la CPA les aménagements et qui les finance d'ailleurs. On parlait de cadre de vie, de qualité de vie à Liévin. On aurait pu faire autre chose là éventuellement, mais je pense que, comme l'a précisé et défendu souvent Jérôme, cette idée d'une coulée verte là parce qu'ensuite, on rejoint le parc de Rollencourt, puis tout le secteur du Pôle d'Excellence Sportif va rajouter de la qualité de la vie à Liévin.

Il y aura un *pumptrack* pour les gamins et les ados, pour Mme CHIARELLO, qui fait aussi du roller...

Mme CHIARELLO.- Ce sont des dalles en béton ?

M. LE MAIRE.- Justement, ce n'est pas du béton puisque c'est amovible. Madame CHIARELLO, vous n'avez pas bien lu. C'est amovible, donc ce n'est pas du béton. La dalle est en béton, bien évidemment, mais il faut bien poser le *pumptrack*. Et vous allez être contente : les aires de jeux sont en rondins de bois. On aura cette coulée verte dans un lieu où il y a des équipements sportifs importants, dont Nauticaa, le parc de Rollencourt, le stade couvert, etc. Bref, cela va être également un endroit chouette de Liévin. Ces travaux ont déjà commencé, d'ailleurs.

Est-ce que vous avez des observations ? Non. Monsieur DARRAS, vous êtes d'accord ? Vous êtes content ?

M. DARRAS.- Je suis aux anges !

M. LE MAIRE.- Il manque le totem, mais on y arrivera peut-être un jour.

M. DARRAS.- J'ai toujours dit que cela deviendrait l'un des plus beaux endroits de Liévin avec le parc des équipages derrière. Et on va essayer de remonter la coulée verte vers le Hameau de Calonne. On aura une branche est-ouest et une branche nord-sud. Ce sera un bel endroit.

Accessoirement, Liévin va devenir une ville où on peut passer en famille un moment agréable avec le cinéma, Nauticaa, les restaurants... Une ville où on peut passer une après-midi et j'espère un jour ou l'autre un week-end complet en famille en s'amusant.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, petit à petit, on est en train de construire cela.

Pas d'observations ? Bien.

38. LIEVIN – Angle des rues Kléber et Marie Liétard - Cession par la Commune à Pas-de-Calais habitat de la résidence Tabarin

M. TEILLIEZ.- Monsieur le Maire propose la vente de la résidence Tabarin, composée de 4 cellules commerciales et de 21 appartements à Pas-de-Calais Habitat au prix d'1,3 M€, frais de notaire à charge de l'acquéreur.

On autorise M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette transaction et à signer l'acte qui sera reçu sous la forme notariale.

M. LE MAIRE.- Oui. Monsieur DEPREZ a la mémoire. En fait, cette résidence appartenait à la SICL parce qu'à l'époque, la SICL construisait du logement social. Cela nous est revenu et on n'a pas vocation à gérer du logement social, donc on s'est retourné vers Pas-de-Calais Habitat pour qu'ils deviennent pleinement propriétaires de cette résidence ; ce sont eux qui ont des locataires, d'où l'objet de cette délibération. Il nous arrive parfois des choses assez surprenantes.

Il y en a d'autres, qui étaient des biens de retour de la fameuse SICL. On a oublié que la SICL avait commencé son action par la construction de logements sociaux.

Pas de soucis ? Je vous remercie.

39. LIEVIN – Rue Voltaire – Acquisition et incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée BW n° 98

M. TEILLIEZ.- C'est une acquisition et incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée BW n° 98. Il s'agit de permettre la maîtrise foncière d'une parcelle en nature de trottoir et de voirie rue Voltaire et d'intégrer l'emprise dans le domaine public communal.

La transaction s'effectuerait à l'euro symbolique. Les frais de notaire correspondent à la rédaction des 4 attestations de la propriété, de la succession relative à ce bien qui n'ont jamais été réglées. L'acte d'acquisition serait pris en charge par la commune.

M. LE MAIRE.- Très bien. Pas de soucis ? On est d'accord.

40. Inscription de parcours trail au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

M. JACKOWSKI.- Nous sommes dans le cadre d'une labellisation du Val de Souchez.

La commission permanente du Conseil départemental, sollicitée par la CALL le 15 septembre 2025, a examiné et adopté le projet d'inscription du parcours de la station Trail/Liévin/Vivalley au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le but est de sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée. Qui dit Val de Souchez dit respect de la nature et de l'environnement, sport et nature y font bon ménage.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. C'est beau, c'est bucolique.

M. JACKOWSKI.- Je vais faire une énumération de tout ce qui se fait au Val de Souchez : randonnée, VTT, piste de bicross, jardin d'arc, tennis en libre accès, foot, rugby, jogging, discogolf et cyclocross de temps en temps.

Mme CHIARELLO.- Et concours d'attelage.

M. LE MAIRE.- Tu as raison, c'est vrai qu'il y a un très beau concours d'attelage, très joli, très esthétique. Pas de soucis ?

41. LIEVIN – Acquisition d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie

Mme MARTIN.- Il s'agit d'acquérir une licence IV auprès de M. RIMETZ, exploitant du débit de boissons dénommé *Le Chiquito*, juste à côté de chez moi, situé 12 place Gambetta à Liévin, qui a fermé ses portes il y a quelques semaines.

Cette acquisition sera conclue moyennant le prix de 8 000 €, tous frais honoraires à la charge de la commune. À noter que la ville poursuit ses négociations pour l'acquisition du bâtiment lui-même, qui appartient à une division et dont la maîtrise permettrait de recomposer les liaisons entre la place Gambetta et le square du Grand Condé.

M. LE MAIRE.- On prend cette licence parce que cela peut nous être utile dans le cadre des manifestations que nous organisons, vous l'imaginez bien.

Quant au bâtiment, quand on le regarde même de loin, on se dit que ce serait bien qu'on puisse s'en porter acquéreur au juste prix, bien évidemment, et qu'ensuite, on puisse recomposer cet endroit. Il a vraiment bien vécu. Je n'imagine même pas comment c'est à l'intérieur aujourd'hui, ce doit être assez terrible. C'est plus que vintage !

C'est important parce que ce bâtiment gêne un peu la fin de la requalification du secteur, en particulier la revitalisation du square du Grand Condé, qui est en cours. Cela offrirait une belle opportunité.

On est d'accord ? Très bien.

En revanche, qui va gérer la licence ? Il va falloir trouver un élu qui aille passer une formation. Madame MARTIN est toute désignée. Cela ne dure pas longtemps, je crois que cela dure deux ou trois jours, Madame MARTIN. Je la sens motivée.

VI. ENERGIE

42. Signature d'une convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de relais dans le cadre du déploiement du télérelevé des compteurs d'eau porté par la CALL

Mme CHIARELLO.- Dans le cadre du nouveau contrat passé avec CALLEO, l'ancienne Veolia, la CALL envisage de déployer sur son territoire un dispositif de télérelevé des compteurs d'eau permettant le relevé des consommations d'eau à distance, d'avoir une meilleure gestion durable de la ressource et de repérer d'éventuelles fuites.

Cela nécessite l'installation de relais sur les candélabres et panneaux de signalisation relevant du domaine public communal.

Pour ce faire, il convient d'octroyer une convention d'occupation domaniale à la société Bird en charge de ce déploiement.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je ne vois pas de mains se lever. Impeccable, donc on y va.

43. Délégation de Service Public relative à la Production, au Transport et à la Distribution d'Énergie Calorifique sur le Réseau de Chaleur Urbain de la Ville de Liévin - Compte Rendu Technique et Financier de l'exercice 2024

Mme CHIARELLO.- Par délibération du 12 décembre 2003, le Conseil municipal a décidé de concéder le service public de la production, du transport et de la distribution de chaleur à la société Dalkia France pour une durée de 24 ans.

Le compte rendu d'activité pour 2024 a été présenté en commission consultative des services publics locaux le 18 novembre 2025 et a reçu un avis favorable de ladite commission.

Quelques chiffres qui montrent la bonne santé de ce réseau de chaleur :

- 14 % de quantité de chaleur vendue en plus par rapport à 2023
- 1 741 logements en 2024 contre 1 524 en 2023, soit 217 logements en plus.
- 27,3 % de biomasse, soit 3 647 tonnes de CO² évitées. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, c'est l'équivalent de 2 600 véhicules qui effectueraient 15 000 kilomètres par an. C'est beau !

M. LE MAIRE.- C'est important. La ville a aussi obtenu le label « Écoréseau de chaleur ». Ce label récompense les réseaux de chaleur les plus vertueux en matière d'environnement, d'économies d'énergie et de rejet de CO².

Cela s'est traduit aussi par une baisse importante du prix du kilowattheure, il faut aussi le signaler.

C'est surtout le résultat d'une collaboration intelligente entre les villes de Lens et de Liévin puisque ce réseau de chaleur *new look* a été permis par une entente des deux communes.

Avion va peut-être aussi se brancher dessus, et Angres est en cours de négociation. Bref, on regarde comment on peut encore élargir la chose.

C'est une très bonne chose, et je vous signale que c'est la dernière fois qu'on verra ce compte rendu puisque la compétence ayant été transférée à la communauté d'agglomération, désormais, ce sera un comité d'agglomération où nous prendrons connaissance de ce compte rendu. Vous avez raison d'insister.

Mme CHIARELLO.- Moi, j'espère revoir un jour, avant de mourir, l'utilisation du gaz de mine qui est dans notre sol. Je ne parle pas de la fracturation de la roche, c'est tout à fait différent. C'est le méthane qui sort notamment à Angres et à Avion. Apparemment, nous aurions des réserves pour 100 années.

M. LE MAIRE.- Cela me paraît beaucoup, mais je n'en sais rien.

Mme CHIARELLO.- C'est ce que disent les scientifiques.

M. LE MAIRE.- C'est comme le pétrole, on disait qu'il y avait des réserves pour quelques années et aujourd'hui, on en découvre tous les jours, donc, c'est possible qu'il y en ait pour 100 ans. Jean-Pierre KUCHEIDA pourrait nous en dire davantage sur la question parce que c'est un expert dans ce domaine-là.

Oui, on a quelque part de l'or sous nos pieds et force est de constater qu'aujourd'hui, on ne l'exploite pas comme il faut. Il y a quelques petites centrales ici ou là, mais franchement, c'est un peu dommage.

Mme CHIARELLO.- Oui.

M. LE MAIRE.- D'ailleurs, le débat avait été relancé quand le prix de l'énergie avait flambé, mais c'est quand même dommage de ne pas l'exploiter.

Mme CHIARELLO.- Cependant, il ne faut pas que les structures coûtent plus cher que... On sait que ce sera limité dans le temps même si, pour nous, cela semble très loin.

M. DARRAS.- C'est aussi une excellente mesure pour l'environnement parce que le méthane qui s'échappe naturellement est très mauvais.

Mme CHIARELLO.- Quatre fois plus mauvais que le CO².

M. DARRAS.- C'est un gaz à effet de serre quatre fois plus mauvais que le CO², effectivement. C'est aussi un intérêt écologique, en plus d'un intérêt financier.

M. LE MAIRE.- Bonne précision.

Mme CHIARELLO.- Et il faut savoir que nous avons des événements -comme ceux de la baleine- avec des sorties de méthane. On ne le sait pas toujours, mais ils nous polluent bien quand même.

M. LE MAIRE.- Très bien. Le débat a déjà été lancé. J'espère qu'on ira un peu plus loin demain. C'est une source d'énergie qu'il faut utiliser. Elle est là, elle dort, on la perd même d'ailleurs un peu, donc ce serait bien de l'exploiter.

Pas de souci sur cette délibération ?

On en vient à l'écomobilité, les dossiers traditionnels de trottinettes, de vélos électriques.

Mme CHIARELLO.- Et de sous donnés aux Liévinos.

44. Écomobilité - Aides aux particuliers

Mme CHIARELLO.- On voit que cela a un rapport avec la saisonnalité. Cette fois-ci, nous n'avons que 17 nouvelles demandes, 9 vélos et 8 trottinettes pour un montant de 3 050 €, avec 8 achats à Liévin.

M. LE MAIRE.- Et depuis la mise en place de cette politique, mes chers collègues, il faut quand même le dire, exactement 1 120 dossiers ont été financés par la ville de Liévin. Cela se répartit bien, d'ailleurs : 43 % de vélos, 57 % de trottinettes, avec des améliorations dans l'usage, mais tout à l'heure, j'en ai vu un qui n'avait pas de casque et en plus, il avait de la musique. Maintenant, ils mettent des enceintes sur la trottinette. Là, on avait à la fois la trottinette sans casque, sans gilet et la musique. Il y allait fort. Je ne sais pas comment il avait attaché son enceinte, mais cela faisait du bruit. En revanche, on le voyait arriver de loin !

Pas de souci ? On accepte ces dossiers ? Je vous remercie.

VII. CULTURE

45. Renouvellement de la grille tarifaire du Centre Culturel Arc-en-Ciel

Mme VANCAILLE.- Chers collègues, il s'agit du renouvellement de la grille tarifaire du Centre culturel Arc-en-ciel. Il nous appartient de renouveler cette grille, qui vous est donnée en annexe, ceci afin de diversifier les choix d'abonnement du public, mais aussi de mettre en œuvre des projets avec des établissements scolaires, secondaires et universitaires.

M. LE MAIRE.- Vous auriez d'ailleurs pu dire que la programmation cette année est réussie.

Mme VANCAILLE.- Elle est toujours réussie.

M. LE MAIRE.- Oui, mais là particulièrement parce que le plein est toujours là.

Mme VANCAILLE.- On sait maintenant qu'à Arc-en-ciel, il y a une belle programmation, donc les gens viennent.

VIII. SCOLAIRE

46. Classes de découverte 2026 - Participation financière des familles

Mme CLÉMENT.- Cela fait trois ans qu'on va à la Ferme Beck, à Bailleul. C'est un très beau centre qui allie la nature, l'environnement et la mer également puisque ce n'est pas loin. Cela permet aussi aux enfants de faire du char à voile. Ils ont vraiment un panel d'activités.

M. LE MAIRE.- On retourne là-bas ?

Mme CLÉMENT.- Oui.

M. LE MAIRE.- Vous y allez chaque année ?

Mme CLÉMENT.- Cela fait trois ans. On a essayé un peu plus loin, mais le coût est différent, Monsieur le Maire. Et puis franchement, les enseignants sont extrêmement satisfaits. Les locaux sont très beaux également. Je ne sais plus qui était venu avec moi l'an passé. C'est vraiment un bon centre. Ce n'est pas très loin non plus et cela change d'environnement.

M. LE MAIRE.- Cela fait aussi partie des choses que l'on fait en direction des scolaires parce qu'il n'y en a pas beaucoup.

Mme CLÉMENT.- Il y a de moins en moins de classes découverte sur les communes environnantes, en effet.

M. LE MAIRE.- Beaucoup de classes découverte ont été abandonnées et nous, on ne les a pas abandonnées, on continue d'emmener nos gamins en classes de découverte.

Mme CLÉMENT.- Sachant que, maintenant, ce sont de toutes petites classes, de 15 à 16 élèves. Six classes de l'école Léo Lagrange partiront, deux classes de l'école Condorcet Prairial Floréal, deux classes de La Fontaine et une classe de l'école Paul Bert.

Le coût de ce séjour s'élève à 454 € et on réclame 90 € aux Liévinos. Concernant les extérieurs, la famille doit réclamer la participation à la commune du domicile. Si, par exemple, la ville d'Eleu-dit-Leauwette participe, nous, on participe également, c'est à titre de réciprocité.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Vous pourriez d'ailleurs signaler aussi que les classes découverte, ce n'est pas si facile que cela ; il y a le financement, mais il faut surtout convaincre les parents parce que la règle, c'est que c'est soit tout le monde, soit personne.

Quand il y a quelques parents qui ont des inquiétudes, qu'ils ne veulent pas laisser partir les enfants, etc., il faut aller à la rencontre des parents et expliquer, avoir une pédagogie. Cela prend du temps.

Mme CLÉMENT.- Et l'Éducation nationale est de plus en plus rigoureuse.

M. LE MAIRE.- Forcément, dans la société qui est la nôtre, les parapluies sont de plus en plus grands, donc il faut convaincre. Il y a une pédagogie à avoir et on le fait, mais les gamins en sortent heureux parce que c'est souvent pour eux le premier apprentissage hors maison et du vivre ensemble, de la vie en collectivité.

Mme CLÉMENT.- Franchement, quand on les voit, on ne les reconnaît pas.

M. LE MAIRE.- C'est génial ; c'est comme les campings.

Mme CLÉMENT.- Oui, Martine est allée avec les maternelles.

M. LE MAIRE.- Comme les sorties camping de l'été avec nos centres de loisirs. C'est pareil, c'est extraordinaire.

Mme GERMA.- J'y étais allée il y a une petite dizaine d'années, encore enseignante, et pendant des années, j'emmenais mes petits de maternelles, donc ma classe de grands, aucun gamin ne manquait et à l'époque il y avait 30 gamins. On allait loin, à Pierrefiques, tout près d'Honfleur.

On a fait des trucs complètement loufoques, mais pour qu'on puisse acheter la glace, on avait fait comprendre aux enfants que les parents donnaient des sous, donc qu'il fallait qu'ils gagnent aussi un peu de sous, et ils lavaient nos voitures. C'était des enfants de 5 ans. On emportait les biberons. Il n'y a pas si longtemps que cela.

Je m'en souviendrai tout le temps : ce qui était merveilleux, c'est qu'à l'école, il y avait deux ATSEM et la ville acceptait qu'une ATSEM parte avec moi et l'autre ATSEM acceptait pendant une semaine -on partait 7 jours- d'être ATSEM pour les 4 classes. C'était assez drôle.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. On est tous d'accord ? Bien.

47. Restauration scolaire - Conventions 2026

Mme CLÉMENT.- Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que, dans le cadre de la restauration scolaire, la cuisine centrale Marc Witczak, qui dépend du CCAS de Liévin, et l'ITEM Paul Dupas, de l'APF, accueillent des élèves des écoles de Liévin pour la pause méridienne. Il convient donc de signer des conventions pour ces deux structures.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je suppose que cela n'appellera aucun commentaire. Je vous remercie.

48. Crédits alloués aux écoles pour l'année 2026

Mme CLÉMENT.- On vous propose de maintenir les crédits scolaires. Vous avez le tableau, je ne vais pas tout énumérer. J'ai fait un petit sondage également, Monsieur le Maire, concernant les crédits scolaires, et je me suis aperçue quand même que, pour les écoles, il restait en reliquat, en décembre 2025, de 50 à 300/400 € de crédits que les écoles ne dépensaient, pas donc il n'y a pas lieu d'augmenter les crédits.

M. LE MAIRE.- Très bien. Ils sont consommés en grande partie, mais il n'en manque pas.

Mme CLÉMENT.- Non.

M. LE MAIRE.- Très bien.

IX. SPORTS

49. Manifestation sportive organisée par la ville de Liévin - Fixation du tarif de l'inscription de la randonnée de la Gohelle

50. Manifestation sportive organisée par la ville de Liévin - Fixation du tarif de l'inscription de la randonnée des 50 kilomètres nocturnes

M. LE MAIRE.- Le départ et l'arrivée se font au Val de Suchet, d'ailleurs.

M. JACKOWSKI.- La randonnée de la Gohelle aura lieu le dimanche 12 avril 2026 et la randonnée nocturne des 50 kilomètres, le samedi 23 mai 2026.

Depuis trois ans, nous faisons les inscriptions en ligne. Le tarif de la Gohelle est de 5 € par personne pour les non Liévinois depuis 12 ans. En revanche, elle est gratuite pour tous les Liévinois, ainsi que pour les extérieurs de moins de 12 ans.

Quant à la randonnée nocturne, tous les participants, qu'ils soient liévinois ou non liévinois, doivent s'acquitter de frais d'inscription d'un montant de 16 €. Ce sont sans conteste les tarifs pratiqués les plus bas de la région. Quand les gens viennent s'inscrire, ils sont toujours étonnés du prix, mais notre objectif est de pouvoir permettre au maximum de personnes d'y participer.

M. LE MAIRE.- Et là, c'est au stade de Rollencourt.

M. JACKOWSKI.- Le départ se fera encore au parc de Rollencourt, endroit très proche de la nature puisque dès qu'on traverse la rue de Lattre de Tassigny, on arrive au Vent-de-Bise et ensuite, on est en pleine nature. À savoir que les nouveaux parcours sont pratiquement prêts pour la prochaine édition.

Pour information, à La Gohelle, cette année, on avait eu 2 000 participants. C'est une randonnée familiale que tout le monde peut faire. En revanche, la randonnée des 50 kilomètres est plus spécialiste et on était à 1 800. L'avantage d'une inscription en ligne, c'est qu'on a stoppé à 1 800 car, comme c'était une reprise, on voulait assurer. Cette année, on prendra certainement plus de personnes, mais l'avantage de ces inscriptions en ligne, c'est le fait qu'on sait exactement combien il y a de personnes.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Et la randonnée à Gohelle concerne essentiellement des Liévinoises et Liévinois parce qu'elle est familiale. Elle est facile à faire.

En revanche, j'avais été très surpris, pour la randonnée nocturne, par le monde, mais vous ne trouvez ce tarif de 16 € nulle part ; on est parfois sur des tarifs à 70 ou 80 € l'inscription, et il y avait des gens qui venaient de partout, mais vraiment de partout, de toutes les régions de France. C'était assez impressionnant.

C'est aussi une belle manière de faire la promotion de notre région. J'avais été impressionné par le nombre de personnes pour les 50 kilomètres. Monsieur Adrien JUSTINE, une fois, pensant que ce serait un exercice facile, s'est aventuré à s'inscrire, et au 16^{ème} kilomètre, peut-être même moins, il a rebroussé chemin ou il s'est fait raccompagner ; son triomphalisme est redescendu !

C'est extrêmement dur, il ne faut pas croire que c'est facile à faire, mais c'était formidable de voir toutes ces personnes venant de partout. Franchement, c'est magnifique. Et Monsieur JACKOWSKI, vous auriez pu le dire : c'est une association liévinoise qui a mis en place cette randonnée nocturne, puis, les organisateurs

vieillissant, ils l'ont confiée à la Ligue, qui ne s'en est pas occupée avec la passion qu'elle aurait dû avoir et c'est nous qui avons repris cela. En deux ans, la réussite est arrivée.

M. JACKOWSKI.- C'est la première édition organisée par le service des sports ; on avait fait le tarif à 15 € donc à quoi servent les 16 € ? Essentiellement pour les ravitaillements.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

M. JACKOWSKI.- On a tenu compte de l'expérience des années précédentes qui étaient organisées par le Club des grands randonneurs liévinois. Ils nous ont même aidés et étaient très contents que cette manifestation perdure dans le temps. On a tenu compte de toutes ses doléances, on a organisé une réunion le lendemain de la randonnée pour voir ce qui allait et ce qui n'allait pas, et cette année, on va essayer de trouver des pistes de remédiation, notamment au niveau de l'espace pour les ravitaillements. On s'est fait un peu piéger au premier ravitaillement à Lorette parce que tout le monde est arrivé en même temps et on était un peu serré, mais après, cela se décante et cela s'est bien passé.

M. LE MAIRE.- Et il y en a une qui est contente, c'est Roselyne parce qu'elle a fait partie des promoteurs de cette randonnée avec sa copine Claudine TOMOLKA, une hongroise. Bravo, Roselyne, je pense que tu dois être bien contente. Je ne sais pas si tu marches encore. Si ?

Une INTERVENANTE.- Un peu.

M. LE MAIRE.- Très bien, mes chers collègues. On est d'accord là-dessus ? Merci, Monsieur JACKOWSKI.

X. JEUNESSE

51. Tarifs pour les séjours 2026

Mme SADOUNE.- La ville de Liévin organise chaque année des séjours estivaux avec hébergement pour les enfants et jeunes de 6 à 17 ans, classiquement appelés « colonies de vacances » ou « accueil de loisirs avec hébergement » durant les mois de juillet et août. Ce sont des séjours très prisés par les jeunes et leurs familles aussi, il convient de nous prononcer sur la tarification telle que présentée sur le tableau joint en délibération.

52. Renouvellement Contrat Colonie avec la CAF du Pas-de-Calais

Mme SADOUNE.- Dans ses missions régaliennes d'aide aux familles, la Caisse d'allocations familiales les accompagne au travers de dispositifs d'organisation de vacances et à ce titre, une convention est passée entre la CAF du Pas-de-Calais et la ville de Liévin, et elle définit le cadre et les objectifs partagés par l'une et l'autre.

Cette année, la convention concerne 120 places pour les colonies.

M. LE MAIRE.- Très bien. On en parlait, justement. Nous aussi, on a maintenu cela, et Dieu sait que c'est compliqué ; la réglementation est un peu complexe. Pas de soucis ? On est d'accord sur les délibérations de Mme SADOUNE ? Je vous remercie.

XI. COHESION SOCIALE

53. Budget Citoyen - Année 2026/2027

Mme BETREMIEUX.- Il s'agit de lancer l'édition 2026-2027 du budget citoyen, doté de 100 000 €. Il permet aux habitants de Liévin de proposer, puis de voter des projets. La délibération précise le calendrier, le dépôt des idées, le dépôt définitif, la labellisation, le vote et la préparation, puis la proclamation des résultats.

Elle prévoit également l'adoption du règlement intérieur mis à jour et la reconduction de la ligne budgétaire pour 2027.

M. LE MAIRE.- Cela aussi, c'est une belle politique.

Mme BETREMIEUX.- Nos Liévinos ont des idées.

M. LE MAIRE.- Je suis encore allé sur les derniers projets.

Mme BETREMIEUX.- Il y a de jolies choses.

M. LE MAIRE.- Oui, et je pense que, petit à petit, la population s'approprie ces projets-là. Ce n'était pas évident au départ, ils n'avaient pas cette habitude, mais petit à petit, à force d'avoir plusieurs éditions, il commence à y avoir le réflexe : « *J'ai une idée, c'est vrai qu'il y a le budget, je vais pouvoir l'utiliser* ».

C'est bien parce qu'on voit se créer une sorte d'émulation et de l'envie.

Mme BETREMIEUX.- Il y a une coopération qui n'existait pas au départ et qui s'est vraiment bien vue sur le dernier. Cela a été impressionnant, les gens sont venus s'entraider d'un budget à l'autre et franchement, c'est une belle opération.

M. LE MAIRE.- Très belle politique. Merci, Madame BETREMIEUX.

54. Politique de la ville - Pré-programme d'actions - Année 2026

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, on vous présente le pré-programme d'action politique de la ville 2025 et c'est toujours un plaisir et une fierté particulière de présenter chaque année ce pré-programme d'action.

Plaisir parce que cette politique de la ville permet de gommer les écarts par le haut entre les habitants de notre ville. Quoi de plus noble ?

Fierté car cette politique de la ville est souvent portée par les Liévinos au travers du tissu associatif pour les Liévinos.

Et si cette politique de la ville est humble et discrète, elle est d'une efficacité reconnue et incontestable par la qualité des projets qui sont portés et impulsés par nos services. Aussi, nous avons coutume de le rappeler avec reconnaissance, toute sa mise en œuvre ne serait pas possible sans l'accompagnement de tous les pouvoirs publics, et en particulier avec le soutien de l'État. Soutien financier, certes, mais bien au-delà, soutien au quotidien dans leurs services et accompagnements.

Celui de 2026 comporte 38 actions contre 31 en 2025 pour un montant total de dépenses de 942 000 € et une part que l'on vous propose à charge de la ville à hauteur de 274 000 €.

M. LE MAIRE.- Très bien. Pas de remarques ? Je vous remercie.

XII. PERSONNEL

55. Présentation du Rapport Social Unique - Année 2024

Mme GERMA.- Depuis la loi du 16 août 2019, le rapport social unique remplace le rapport sur l'état de la collectivité appelé « bilan social ». Ce rapport rassemble les éléments et les données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion qui nous permettent de formaliser notre politique de gestion des ressources humaines.

Il est notre outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. On y trouve les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération ou encore les droits sociaux.

Le rapport social unique a été soumis à l'avis du Conseil social territorial lors de la séance d'octobre 2025. Tous les items et les chiffres sont développés en pièces annexes, donc je ne vais pas tout lire, mais je vais me borner à quelques données.

Au 31 décembre 2024, 555 agents sont employés par notre collectivité, dont :

- 377 fonctionnaires
- 34 contractuels permanents
- 144 contractuels non permanents, recrutés comme saisonniers ou occasionnels.

Pour les agents permanents, 6 % sont en catégorie A, 19 % sont en catégorie B et 74 % sont en catégorie C. 52 % sont des hommes, 48 % sont des femmes.

Ce sont essentiellement les femmes agents permanents qui travaillent à temps partiel et, en moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans.

2024 a compté l'arrivée de 18 agents permanents et 26 départs pour mutation, départ à la retraite, démission, mise en disponibilité ou licenciement, ou malheureusement décès.

Les arrivées sont liées à des réintégrations et retours, des recrutements directs ou par voie de concours ou de mutation.

Une personne a bénéficié d'une promotion interne sans examen professionnel.

Aucune nomination ne concerne des femmes.

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité.

Un lauréat d'un examen professionnel a été nommé ; 50 % concernent les femmes.

Il y a eu 157 avancements d'échelon et 21 avancements de grade.

Trois sanctions disciplinaires ont été prononcées en 2024 pour qualité de service qui sont des incorrections, des violences ou des insultes.

Les charges du personnel représentent 54,29 % des dépenses de fonctionnement. La part des primes et des indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,61 %.

Les primes, je le souligne, sont maintenues en cas de congé maladie ordinaire.

4 110 heures supplémentaires et 192 heures complémentaires ont été réalisées et rémunérées.

En moyenne, il y a eu 33,1 jours d'absence pour tout motif médical par fonctionnaire contractuel permanent, et 33,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé.

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie.

On déplore 33 accidents du travail déclarés.

48 travailleurs handicapés sont employés sur un emploi permanent.

En ce qui concerne la formation en 2024, 31,1 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour. 439 jours de formation ont été suivis par les agences sur emploi permanent et 52 jours de formation sont liés à la prévention.

La collectivité a dépensé 172 023 € pour la formation, dont 46 189 € en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail.

Pour l'action sociale et la protection sociale complémentaire, la collectivité participe au contrat de prévoyance pour un montant global de 42 360 €, ce qui représente un montant moyen de 120 € par bénéficiaire.

Il est à noter pour 2024 190 jours de grève, 4 réunions du comité social territorial et 3 réunions de la F3SCT.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame GERMA, vous avez souligné que cela représentait 54 % des charges de personnel dans nos dépenses de fonctionnement ; on est en-deçà de la moyenne de notre strate, qui est à 59 %.

Je voudrais surtout mettre en avant une chose : l'absentéisme de notre personnel communal est bien inférieur à la moyenne de la strate nationale des communes dans lesquelles nous sommes. Il faut quand même le dire parce qu'on est à 4,91 % là contre 6,1 %. Il faut le souligner.

Il y a aussi le taux de rotation, c'est-à-dire le renouvellement, puisqu'on est à 5,35 % alors que, dans les communes de la même strate, c'est 9,10 % et que le seuil d'alerte est à 15 %.

Cela montre bien l'investissement et, je pense, l'engagement de notre personnel. Je pense qu'ils sont fiers et heureux de travailler pour Liévin ; ils sont fiers des missions qu'ils accomplissent.

C'est un personnel qui se forme aussi, cela a été dit par Mme GERMA, qui se forme de plus en plus là où, c'est vrai, il y a encore quelques années, la formation donnait l'impression d'aller à l'école, donc était refusée, et ce personnel se forme de plus en plus donc c'est une bonne chose parce qu'on acquiert des compétences supplémentaires.

Dernière chose dont on peut être fier aussi : l'inclusion puisqu'on est largement au-dessus de la moyenne nationale. Je crois qu'on est à 16 % là où l'obligation est à 6 %.

Ce sont des éléments qu'il faut souligner, et j'en suis content parce que cela veut dire que le personnel est heureux dans les missions qu'il exerce, fier, je pense aussi, du travail qui est accompli et que les gens ressentent un bien-être, tout simplement, dans le service où ils sont.

Donc merci à la DRH parce que, derrière ces résultats-là, il y a beaucoup de travail, et la DRH en particulier, le service ressources est très attentif aux demandes des uns et des autres. Donc, merci à M. GALLET, qui est présent. Ce rapport est plus qu'encourageant, positif.

Des observations ? Non.

56. Mise en œuvre du volet santé de la protection sociale complémentaire

Mme NESPOLA.- Dans le cadre de l'obligation réglementaire de participation au financement du risque santé à partir du 1^{er} janvier 2026, la commune opte pour le dispositif de labellisation qui permettra aux agents de bénéficier de la participation employeur de 20 € par agent par mois alors que le minimum, logiquement, est de 15 €, donc la ville met 5 € en plus, sur leur contrat de complémentaire santé librement choisi, sous réserve que celui-ci soit labellisé.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. On a fait le choix, en comité social, de dépasser l'obligation légale qui est la nôtre de mettre 15 € par mois, on va passer à 20 €.

Je pense que l'investissement de notre personnel communal méritait largement ce geste, donc, on va dépasser le cadre légal qui était donné aux collectivités. Vous en êtes d'accord ? Très bien. On pourra transmettre l'avis à l'unanimité favorable du Conseil municipal.

57. Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal

Mme NESPOLA.- Le complément de rémunération est versé par moitié en mai, le solde en novembre et modulé en fonction d'un barème annexé à la délibération. Pour 2026, il est proposé de fixer le montant de la prime à 1 935 € nets, hors cotisation au régime de retraite additionnel de la fonction publique.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Depuis 2020, cette prime a été augmentée de 300 €. On était à 1 635 € en 2020 et là, on est à 1 935 €. C'est quand même une belle progression.

Pas de soucis ?

58. Création d'emplois non permanents dans le cadre de la mise sous pli de la propagande électorale - Élections municipales 2026

59. Création d'emplois non permanents pour l'année 2026

60. Actualisation du tableau des effectifs

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, je vous propose de faire un tir groupé pour les délibérations 58, 59 et 60.

Pour la délibération 58, il s'agit de la création d'emplois non permanents dans le cadre des prochaines échéances municipales.

Pour la délibération 59, même chose, toujours des emplois non permanents utilisés dans des pôles dans le cadre de contrats saisonniers.

Pour la délibération 60, il s'agit du tableau des effectifs et de la création de deux postes au sein du service des affaires scolaires calibré sur le cadre d'emploi technique, et ces modifications visent à l'intégration d'agents contractuels déjà en poste.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Nous sommes tous d'accord ? Merci.

XIII. ADMINISTRATION GENERALE

61. C.A.L.L. - Rapport de la C.L.E.C.T. du 30 septembre 2025 - Transfert des I.R.V.E.

62. C.A.L.L. - Rapport de la C.L.E.C.T. du 30 septembre 2025 - Transfert des réseaux de chaleur

Mme RUSIN.- Je passe les deux délibérations en même temps, si vous en êtes d'accord.

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme RUSIN.- La ville de Liévin a transféré des compétences à la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, en l'occurrence l'infrastructure de recharge des véhicules électriques et les réseaux de chaleur. Il s'agit d'approuver les rapports relatifs à ces charges transférées.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, dans le cadre d'un transfert de compétences, effectivement. Pas de soucis ? Merci.

63. Gratuité de la redevance d'occupation du domaine public de l'association Vestali au sein des Grands-Bureaux

Mme BELCIO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'association Vestali rencontrant de lourdes difficultés financières et ayant alerté les différentes institutions sur sa situation financière, il y a lieu, de la part de la municipalité, d'apporter son soutien à cette association liévinoise œuvrant depuis 28 ans pour l'insertion des personnes en difficulté en lui octroyant une mise à disposition gracieuse du hall et des salles des grands bureaux, et ce, quatre journées en décembre 2025.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. D'ailleurs, je vous informe, mes chers collègues, pour celles et ceux qui n'ont pas participé à ces repas d'anciens, que cette association connaît des difficultés. Je me suis d'ailleurs rendu sur place et en allant sur place, c'est toujours intéressant parce que j'ai pu voir toutes leurs créations, leurs réalisations.

Vous savez qu'au moment des repas d'anciens, on offre toujours un cadeau aux dames et aux messieurs. On m'avait fait la proposition, parmi les propositions de cadeaux possibles, d'un porte-monnaie, et en allant sur place, j'ai vu des porte-monnaie très originaux puisqu'ils sont faits en tissu, cousus par ces dames-là.

Au-delà de cette délibération, je me suis dit que, pour soutenir cette association, on allait passer commande de ces porte-monnaie en tissu qui ont été offerts à nos anciens dans ces repas d'anciens. On en a commandé 1 400 parce que, dans les repas d'anciens, il y a plus de 2 000 personnes, mais vous savez bien qu'il y a toujours plus de femmes que d'hommes, les hommes ayant malheureusement disparu trop tôt, souvent parce que le travail de la mine est passé par là.

Je peux vous dire que nos aînées étaient bien contentes et fières, quelque part, que ce cadeau aille participer, je l'espère, au maintien de cette entreprise et au travail de ces employés parce qu'ils ont un savoir-faire extraordinaire. Allez-y parce que c'est un atelier, mais c'est aussi un endroit où on peut acheter des choses ; allez faire un tour parce que, franchement, comme chaque création est unique, il y a des

choses remarquables, et à des prix défiant toute concurrence. Il vaut mieux aller là qu'au Printemps ou je ne sais où, où vous allez payer très cher des choses qui, d'ailleurs, ont parfois beaucoup moins de charme.

Mme CHIARELLO.- Ou en Chine, Monsieur le Maire. ...*(Inaudible)*...

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas d'où venaient les tire-bouchon. Des tire-bouchons en tissu, je n'en ai pas encore vu !

Mme GERMA.- Monsieur le Maire, on ne peut pas vraiment le dire parce qu'elles ne peuvent pas mettre d'étiquettes, mais elles font de la sous-traitance de marques de grands couturiers, il faut le savoir. Certains couturiers font appel à Vestali pour des créations, il faut le savoir. Et des vêtements pour enfants notamment.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez offrir un cadeau de naissance, il y a des choses remarquables là-bas. Malheureusement, on a déjà passé commande puisqu'on offre un cadeau à chaque bébé né à Liévin, d'ailleurs c'est vous qui vous en chargez. Cette année, c'est une assiette avec un verre, on a commandé, donc il faut écouler le stock, mais pour la prochaine commande pour les enfants de Liévin, on passera par Vestali parce qu'il y a des choses remarquables comme des sorties de bain, etc. C'est magnifique.

Mme CHIARELLO.- Il faudrait peut-être rappeler aussi qu'il y a le petit bonus « réparation », dont vous avez certainement tous entendu parler, c'est-à-dire que, par exemple, si vous leur faites changer la fermeture éclair à un manteau -c'est cher, cela peut coûter dans les 30-35 €-, vous avez 15 € automatiquement déduits.

C'est le Gouvernement qui vous offre 15 €, donc n'hésitez pas, faites-les travailler.

M. LE MAIRE.- Ou une doublure de manteau.

Mme CHIARELLO.- Il y a des tarifs différents, donc c'est un bénéfice pour la planète, pour votre porte-monnaie, pour ces dames qui travaillent.

M. LE MAIRE.- Je leur ai porté mon pantalon parce que j'avais mis mon pied dans la doublure et elle a craqué. Allez trouver aujourd'hui quelqu'un qui sait faire ce genre de choses ; je peux vous assurer qu'il n'y en a pas beaucoup. Elles ont fait cela remarquablement. Elles travaillent superbement bien.

Avec Vestali, vous faites œuvre utile. Faites circuler le message que ces dames méritent vraiment qu'on les soutienne.

Mme CLÉMENT.- On va essayer de regarder pour le sac et pour éventuellement les troussees, voir les prix.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Aussi pour les écoles. Comme quoi rien ne vaut un déplacement sur le terrain et une visite sur place. D'un seul coup, il vous vient beaucoup d'idées.

64. Dérogation temporaire au tarif d'occupation d'une loge au sein du marché couvert pour l'association Vestali

Mme BELCIO.- L'association Vestali, rencontrant de lourdes difficultés financières et ayant alerté les différentes institutions sur sa situation financière, il y a lieu que la municipalité apporte son soutien à cette association liéinoise œuvrant depuis 28 ans à l'insertion de personnes en difficulté en lui octroyant une mise à disposition temporaire au tarif d'1 € d'une loge du marché couvert, et ce, deux matinées en décembre 2025, les 11 et 18 exactement.

M. LE MAIRE.- Oui parce que ce sont des moments où il y a un monde dingue. Ils seront visibles, cela leur fera une belle vitrine.

On est d'accord ?

65. Locations de salles municipales - Demandes de gratuité ou de demi-tarif

Mme SADOUE.- Monsieur le Maire, il vous est proposé de délibérer sur les demandes de gratuité de salles et de demi-gratuités tel que cela vous est présenté au tableau joint à la délibération. On vous propose de donner un avis favorable à ces requêtes.

M. LE MAIRE.- Très bien. Le tableau est là, pas de soucis ?

XIV. SUBVENTIONS

66. Subventions aux associations - Année 2025

67. Subventions aux associations - Année 2026

M. MICHALAK.- Parmi ces subventions, il y en a deux pour des cités éducatives.

M. LE MAIRE.- Très bien. Pas d'observations ? Non ?

Eh bien nous en avons fini avec ce Conseil municipal, mes chers collègues.

Nous avons fait le choix, comme la dernière fois, d'ailleurs, bien évidemment, de réserver le vote du prochain budget à la prochaine équipe municipale, ce qui me paraît logique puisque c'est la prochaine équipe municipale qui sera chargée de mettre en œuvre ce budget. Il paraît logique que ce soit la nouvelle équipe municipale qui le fasse plutôt que l'ancienne, question de respect, tout simplement, et de logique.

Puisque c'est le dernier Conseil municipal de cette équipe, vous n'avez pas fini de travailler parce que la campagne officielle ne commence que le 10 février, si j'ai bon souvenir. Jusqu'à cette date-là, l'équipe est au travail.

Je tenais à vous dire que, pendant ces six années de mandature, j'ai été heureux et fier d'être à la tête de cette belle équipe municipale. Nous avons, je pense, beaucoup œuvré pour Liévin. Vous avez déjà eu l'occasion de constater qu'on n'est pas resté sans rien faire et que l'inventaire de tout ce que nous avons délibéré, voté, et surtout, mis en œuvre, est tout à fait exemplaire, que ce soit d'ailleurs en direction de services apportés à la population ou de l'accompagnement de notre population -en effet, une population a besoin d'être accompagnée dans les bons moments comme dans les moments difficiles-, et je pense que la ville de Liévin s'est montrée de ce côté-là solidaire et bienveillante vis-à-vis de cette population, de l'avenir et du développement de cette commune.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, les réalisations parlent d'elles-mêmes, les grues parlent d'elles-mêmes, les engins de travaux publics parlent d'eux-mêmes, les réalisations faites parlent d'elles-mêmes ; Liévin s'est considérablement transformée, a continué de considérablement se transformer, et encore aujourd'hui, vous les voyez, les chantiers sont tout à fait exemplaires.

Je pense que la métamorphose de Liévin s'est largement poursuivie au cours de ce mandat, donc je tenais à remercier le personnel communal parce que c'est lui qui, à un moment donné, met en route, et vous, le Conseil municipal parce que je le dis et je le répéterai toujours, nous avons mis notre énergie au service de la ville de Liévin, au service d'un collectif. Et je dis bien : au service d'un collectif.

C'est important que le collectif travaille dans le même sens. Et nous avons travaillé toujours dans le même sens, c'est-à-dire celui de l'intérêt des Liévinoises et des Liévinois et de la ville de Liévin.

Je vous le dis, vous pouvez être très fiers de ce travail accompli. Ne laissez jamais les uns ou les autres répandre de mauvaises choses. D'ailleurs, ce sont souvent ceux-là qui ne font rien. Nous n'avons jamais fanfaronné, ce n'est pas le style de la maison, nous n'avons jamais fait de grandes déclarations, de grandes révolutions, mais nous avons fait. À ceux qui parlent beaucoup, mais qui agissent peu, je préfère toujours ceux qui parlent le moins, mais qui agissent beaucoup. Et nous avons considérablement agi.

Cela a été une grande fierté pour moi que de conduire cette équipe municipale. Nous avons à travailler, bien évidemment, jusqu'au moment du début de la campagne officielle. À la suite de cette équipe, il y en aura une nouvelle, bien évidemment, mais on laissera se faire le jeu démocratique. L'exercice démocratique est toujours un bel exercice, salutaire lorsqu'il est accompli de belle manière quand il s'agit d'un débat d'idées, d'un débat sur des projets.

La force de la démocratie, c'est qu'on peut ne pas être d'accord sur des orientations qui peuvent être prises, des stratégies qui sont prises, des orientations qui sont dégagées. Cela, c'est le jeu démocratique, et il est salutaire parce qu'il fait progresser, tout simplement.

Nous aurons dans quelque temps une campagne électorale et la loi démocratique s'exercera légitimement. Et cela est bon, tout simplement.

En tout cas, merci à chacune et à chacun d'entre vous pour votre disponibilité, votre engagement, et ce qui nous anime tous, moi comme vous : la passion que nous avons pour notre commune. D'ailleurs, rappelez-vous que notre slogan de campagne en 2020 était « Liévin, notre passion commune ».

En tout cas, merci à vous, vous avez été brillants.

(Applaudissements)

Mme SADOUE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, en ce dernier Conseil municipal de notre mandat, je souhaite, au nom de la majorité municipale, avoir quelques propos pour celles et ceux que l'on voit parfois moins, mais sans qui rien ne fonctionnerait réellement, à savoir les agents municipaux de la ville de Liévin.

À travers eux, c'est le visage quotidien du service public que nous souhaitons saluer ; ce sont eux qui accueillent, qui accompagnent, qui entretiennent, qui réparent, qui sécurisent, qui éduquent, qui soignent parfois, qui écoutent souvent, qui embellissent dans les écoles, les équipements sportifs de jeunesse, de petite enfance, culturels, associatifs, techniques, sur l'action sociale, l'état-civil, les services administratifs, la police municipale.

Ils sont partout, chaque jour, par tous les temps. Leur engagement ne se mesure pas seulement en heures de travail ou en missions accomplies, il se mesure dans la constance, la patience, la discrétion, la capacité à rester professionnels face aux difficultés, aux tensions, aux urgences, et parfois, à l'incompréhension.

Ils portent les valeurs du service public avec dignité et toujours avec le souci du bien-faire. Je veux leur dire en notre nom ici, solennellement et sincèrement, merci. Merci pour leur loyauté envers la collectivité, merci pour leur humanité, merci pour leur sens du devoir. Ils sont la mémoire vivante de notre ville et la force tranquille de son fonctionnement quotidien.

Souhaitons aussi, comme l'a fait M. le Maire, saluer l'ensemble des collègues élus de la majorité en ayant bien entendu une pensée pour ceux qui nous ont quittés : Daniel Ludwikowski, Marc Widzak, Edmond Gauguillon, et dernièrement, Yvon Lejeune.

Un Conseil municipal n'est jamais un long fleuve tranquille, il est fait de débats, de désaccords, parfois de tensions, mais aussi d'écoute, de respect mutuel, et surtout, d'un attachement commun à l'intérêt général.

Chacun ici a exercé son mandat avec ses convictions, ses sensibilités, ses priorités, et même lorsque nos chemins politiques divergeaient, nous avons partagé une même responsabilité : celle de décider pour Liévin et pour ses habitants. Ce mandat aura été marqué, malgré nous, par des périodes exigeantes, parfois éprouvantes, des crises, des contraintes budgétaires nationales, des attentes sociales fortes, des transformations profondes de nos territoires.

Malgré cela, la ville a continué d'avancer, de se transformer, de se tenir debout grâce à un travail collectif et à une vision partagée de ce que doit être une commune populaire, solidaire, vivante, entreprenante.

À présent, c'est à vous, M. le Maire, à toi, mon cher Laurent, que mes propos vont s'adresser.

Un maire, on le sait, n'est jamais seul, mais un maire est celui qui donne le tempo, celui qui impulse, qui arbitre, qui rassemble, qui tient la partition quand la musique devient difficile à jouer.

Vous êtes, et depuis le début de vos mandats, et bien au-delà, ce chef d'orchestre attentif, exigeant et profondément attaché à son ensemble. Autour de vous, des élus aux sensibilités parfois différentes, des services aux missions multiples, des femmes et des hommes engagés au quotidien. Il fallait de l'écoute pour accorder les voix, de la fermeté pour maintenir le cap et de la vision pour que l'ensemble produise autre chose qu'une simple juxtaposition d'actions.

C'est cela, diriger une ville, et c'est cela que vous faites. Vous savez faire travailler ensemble, sans jamais nier les individualités, sans jamais écraser les différences, mais en les mettant au service d'un projet commun : Liévin.

Dans les moments de tension, de doute ou de crise, vous savez tenir les batutas. Vous avez assumé la solitude de la décision, la responsabilité finale, celle qui ne se délègue pas. Être maire, ce n'est pas seulement présider des conseils municipaux ou inaugurer des équipements ; être maire, c'est porter une ville sur ses épaules, jour après jour, c'est assumer des décisions difficiles, parfois impopulaires, c'est faire face aux urgences, aux colères, aux inquiétudes, tout en gardant le cap.

Être maire, c'est aussi avancer sans applaudissements, parfois sous les critiques, mais toujours avec la conscience de servir le plus grand que soi. Monsieur le Maire, vous exercez cette fonction avec constance, avec sérieux et avec un attachement profond à Liévin.

Vous êtes un maire présent, engagé, attentif à l'équilibre de la ville, à son identité, à sa cohésion sociale. Dans un bassin minier marqué par les fragilités, mais aussi par une immense dignité, vous savez défendre une vision de Liévin tournée vers l'avenir sans jamais renier ses racines.

Ce mandat et ceux qui l'ont précédé laissent une empreinte durable, non seulement à travers les réalisations concrètes, mais aussi à travers une manière de gouverner, exigeante, responsable, profondément ancrée dans le service public local.

En ce dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire, je voulais vous dire, au nom du groupe majoritaire, de ce que nous avons partagé dans le travail quotidien : merci. Merci pour votre engagement, merci pour votre disponibilité, merci pour la confiance accordée, merci pour le respect des femmes et des hommes qui font vivre cette ville.

Aussi, nous formulons le vœu que Liévin continue de se construire dans cet esprit, un esprit de solidarité, de dialogue, de respect et d'exigence au service de ses habitants, au service de toutes les Liévinaises et de tous les Liévinos.

Monsieur le Maire, très cher Laurent, merci.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai toujours du mal à recevoir les compliments, j'ai toujours un peu de timidité. J'ai le sentiment d'avoir fait le devoir accompli.

M. TEILLIEZ.- Monsieur le Maire, au nom du groupe communiste, je voudrais que vous sachiez que cela a été un honneur de travailler avec vous et de collaborer avec vous. Vous savez, nous, au Parti communiste, on a un slogan qui est magnifique et qui prend toute son importance : l'humain d'abord.

Je pense que vous êtes extrêmement proche de notre slogan. Vous êtes, je pense, le Maire qui essaye de ne laisser personne au bord du chemin. Si je fais une comparaison avec un titre de film, vous êtes aux côtés de Cosette et Fantine alors que certaines personnes sont des Thénardier qui ne pensent qu'à déverser des choses parce qu'elles n'ont jamais exercé.

Cela a été un plaisir pour nous de travailler avec vous, Monsieur le Maire, et sachez que nous sommes derrière vous, que nous resterons derrière vous même si, au plan national, nous avons des divergences et des convergences.

Cela a été un réel plaisir, merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous remercie pour ces bons mots.

Mme DELAPORTE.- Cela a été un très grand honneur parce que cela avait très mal commencé entre nous, et je vous remercie, vous et votre équipe, de m'avoir bien intégrée à cette équipe.

Vous disiez que beaucoup parlent et qu'ils en font très peu. Moi, je vais simplement vous dire une chose : vous êtes le papa de Liévin, vous n'êtes pas le Maire de Liévin ; vous êtes le papa de tous les Liévinos et de toutes les Liévinaises. Même si vous savez qu'Untel n'a pas voté pour vous, vous allez quand même être son maire.

Je voulais simplement vous dire qu'il ne suffit pas de vouloir se lever le matin et de dire : « *Je veux être Maire* », il faut en avoir l'étoffe et c'est une qualité que vous avez.

Aujourd'hui, au dernier Conseil municipal, je veux vous assurer que, pour la prochaine campagne, vous avez mon soutien plein et entier et ma totale confiance.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci. Pour résumer, je vais vous dire la qualité essentielle d'un maire : c'est tout ce que vous avez décrit, mais la qualité essentielle d'un maire, c'est qu'il faut aimer les gens.

Quel que soit le parcours, la condition sociale des personnes, l'importance, le rôle, la fonction, j'aime beaucoup les gens. Même si j'ai des préférences particulières, j'adore deux catégories de personnes, mais je le dis souvent parce que ce sont celles qui ont le plus besoin de la puissance publique, du concours public : ce sont les enfants. En plus, les enfants sont extraordinaires parce qu'ils sont sans filtre et d'une sincérité complète ; cela me fait toujours plaisir de les croiser.

Et puis nos anciens, que j'ai croisés encore toute la semaine, parce que c'est à cet âge-là aussi que l'on redécouvre le besoin d'être accompagné.

Avec les adultes, on peut toujours se débrouiller et on s'en sort toujours, mais il faut surtout aimer les gens. Quand vous aimez les gens, après, vous faites les choses comme il faut. Certains s'aiment plus qu'ils n'aiment les gens, et Liévin mérite quelqu'un qui aime les gens.

Vous êtes-vous aussi, chacun à sa manière et chacune à sa manière, des personnes qui aiment les gens. Je vous en remercie.

Sur ces bons mots, je voudrais aussi signaler Margaret. C'est son dernier Conseil municipal aussi ! On lui remet une belle fleur. Cela veut tout dire aussi : quand on voit des agents pleurer, être émus lorsqu'ils partent, on se dit qu'on est dans une famille. Et il n'y a rien de plus beau qu'une famille.

Donc Margaret, on te remercie pour tout ce que tu as fait pendant toutes ces années au service de Liévin, et à notre service parce que tu as toujours été là en fin de séance municipale pour nous donner le petit verre de vin ou la petite bière et le petit sandwich. Et surtout, lorsqu'on arrive à l'hôtel de ville, on a de grands fous-rires de ta part. On peut l'applaudir !

(Applaudissements)

Merci en tout cas, mes chers collègues. C'est la tradition aussi : à chaque fin de mandature, on remet un petit cadeau à chaque conseiller et adjoint. Je vais avoir le plaisir de vous remettre un petit cadeau. C'est symbolique. C'est une assiette qui porte votre nom et les années de cette mandature.

(Applaudissements)

(Distribution des cadeaux)

(La séance est levée à 20 heures 40)